

# Assises de la Vie nocturne

-

Document de rendu du  
Groupe d'expert·e·s à  
l'attention de M. le Préfet

## Table des matières

1. Introduction et contexte .....	3
2. Composition et calendrier .....	4
2.1. Composition du Groupe d'expert·e·s .....	4
2.2. Calendrier .....	5
3. Mission .....	6
3.1. Objectif et rendu.....	6
3.2. Phase d'interview et de recherches .....	6
3.3. Thématiques .....	8
3.4. Bonnes pratiques .....	9
3.5. Suite du processus des Assises de la Vie nocturne et calendrier .....	13

## 1. Introduction et contexte

Plusieurs échanges de vues se sont tenus, dès fin 2016, à l'initiative de la Préfecture de la Sarine, avec notamment la Ville de Fribourg, la Police locale et cantonale, ainsi que REPER, sur la question de la Vie nocturne et de la possibilité de tenir des Assises de la Vie nocturne, avec pour objectif de dynamiser la Vie nocturne à Fribourg, respectivement dans le district de la Sarine.

En parallèle, Mme Adeline Jungo et M. Elias Moussa ont déposé un postulat en date du 30 mai 2017 auprès du Conseil général de la Ville de Fribourg en vue de l'élaboration d'un concept de la Vie nocturne. Le Conseil communal a répondu le 2 juillet 2018, en estimant que l'établissement d'un concept de Vie nocturne était opportun, qu'il était, toutefois, trop tôt pour formuler des propositions concrètes et que les actrices et acteurs de la Vie nocturne, tout comme l'ensemble des milieux concernés, devaient être impliqués dans la réflexion.

Sur cette base, les réflexions se sont poursuivies à travers diverses rencontres ayant pour but de conceptualiser les Assises de la Vie nocturne. Sur proposition de M. Laurent Dietrich, Conseiller communal de la Ville de Fribourg, et de M. Alexandre Terreaux de REPER, l'idée d'un Groupe d'expert·e·s, qui se réunirait dans un premier temps dans le cadre du processus des Assises de la Vie nocturne, a été validée par M. le Préfet. Un délai a été donné aux personnes susnommées pour proposer des noms pour le Groupe d'expert·e·s en question. Sur cette base, REPER et les services de la Préfecture ont mis en œuvre l'idée du Groupe d'expert·e·s, mise en œuvre qui a abouti au présent document de rendu.

## 2. Composition et calendrier

### 2.1. Composition du Groupe d'expert·e·s

Le Groupe d'expert·e·s est composé de la manière suivante :

- Gastro Fribourg section Ville - **M. Philippe Roschy**, en alternance avec **Mme Murielle Hauser** (Gastro Fribourg, présidente cantonale) ;
- Association des commerçants de Pérolles – **M. Olivier Rodi** ;
- Association K – **Mme Julia Crottet** ;
- Association Petzi – **Mme Anya Della Croce** ;
- REPER – **M. Adrien Oesch** ;
- Police Cantonale – **M. Tobie Steinauer** ;
- Fédération Sarinoise des jeunesses – **M. Léonard Michel et M. Jean-Etienne Roulin** ;
- Direction de la police locale et de la mobilité – **M. Laurent Gerber et M. Sébastien Jungo** ;
- AGEF – **M. Arnaud Tanner**.

La co-présidence du Groupe d'expert·e·s est assurée par **Mme Anya Della Croce** et **M. Olivier Rodi**, alors que la coordination matérielle est assurée par **M. Alexandre Terreaux de REPER** et le suivi organisationnel par **Mme Mélissa Robatel et M. Yvan Roeske**, tous deux de la Préfecture de la Sarine.

## 2.2. Calendrier

Le Groupe d'expert·e·s s'est réuni en suivant un calendrier très court, mais qui a toutefois permis à chacun·e de répondre au questionnaire, de s'impliquer et d'être présent·e aux séances. Les Co-Présidents remercient d'ailleurs les membres du Groupe d'expert·e·s pour leur engagement et leur disponibilité.

Le calendrier en question était le suivant, à savoir :

- **24 septembre 2019** : Séance de lancement du Groupe d'expert·e·s ;
  
- **De la séance de lancement jusqu'à la fin octobre 2019** : Phase d'interview et de recherches ;
  
- **11 novembre 2019** : Séance de rendu du Groupe d'expert·e·s ;
  
- **Entre mi-novembre 2019 et mi-février 2020** : Finalisation du rendu du Groupe d'expert·e·s ;  
(Trois séances : 17 décembre 2019, 21 janvier 2020 et 21 février 2020)

L'objectif du calendrier en question est de pouvoir lancer la deuxième phase des Assises de la Vie nocturne à la **mi-mars 2020**.

### 3. Mission

#### 3.1. Objectif et rendu

L'**objectif** du Groupe d'expert·e·s était de réunir des personnes qui, de par leur fonction, ont une connaissance et une expérience approfondies des différentes facettes de la Vie nocturne. Cette démarche préparatoire – en termes d'identification des actrices et acteurs ainsi que des thématiques – au processus participatif des Assises de la vie nocturne avait les objectifs suivants :

1. Identifier les bonnes pratiques ;
2. Identifier les sujets qui font discussion et qui nécessitent des améliorations et/ou des échanges ;
3. Définir comment et avec quel calendrier il convient de mener la suite du processus des Assises de la Vie nocturne.

Sur cette base de travail, le **rendu** du Groupe d'expert·e·s, qui servira de base à la suite du processus des Assises de la Vie nocturne, devait être le suivant :

1. Répertoire / recensement sur les bonnes pratiques (cf. 3.4) ;
2. Répertoire / recensement sur les sujets qui font discussion et qui nécessitent des améliorations et/ou des échanges (cf. 3.3) ;
3. Prise de position sur comment et avec quel calendrier il convient de mener la suite du processus des Assises de la Vie nocturne (3.5).

#### 3.2. Phase d'interview et de recherches

Entre la séance de lancement du Groupe d'expert·e·s qui s'est déroulée le 24 septembre 2019 jusqu'à la séance de rendu dudit grémium qui s'est tenue le 11 novembre 2019, **une phase d'interview et de recherches** auprès des expert·e·s désigné·e·s a été mise sur pied.

La méthodologie suivie a été la suivante, à savoir :

- Transmission des questions quelques jours avant l'entretien ;
- Prise de note sur les réponses des expert·e·s désigné·e·s ;
- Compilation dans un document partagé entre REPER et la Préfecture de la Sarine ;
- Le document en question a servi de base pour le travail du Groupe d'expert·e·s ;
- Le document de rendu reste séparé ;
- Splitage des entretiens entre REPER et la Préfecture de la Sarine.

Les questions des interviews étaient formulées de manière à permettre aux expert·e·s identifié·e·s de **s'exprimer sur leur propre vision de la Vie nocturne dans le cadre de leur fonction ou de leur rôle.**

Lors des entretiens, une attention particulière a été portée à tout ce qui sortait du champ de compétence de l'expert·e·s, dès lors que ces éléments ont permis d'identifier les **thématiques transversales ou qui impactaient le domaine de compétences de l'expert·e·s.**

Les questions proposées ont permis un **élargissement de la discussion et ont facilité l'échange.**

Le résultat de la phase en question est joint en annexe du présent rapport.

### 3.3. **Thématiques**

Sur la base de la phase d'interview et de recherches, le Groupe d'expert·e·s a identifié cinq thématiques qu'il estime nécessaire de traiter dans le cadre des Assises de la Vie nocturne, à savoir :

#### **1. Cadre légal, patentes, horaires d'ouverture et procédures d'organisation**

- **Faciliter les procédures d'organisation, définir les outils possibles ;**
- **Bilan et état des lieux de la Vie nocturne concernant la législation en vigueur (patentes, horaire, taxes notamment) ;**

#### **2. Mobilité**

- **Transports publics : bus de nuit, tarifs et horaires ;**
- **Déplacement à pied dans la ville ;**
- **Co-voiturage et autres options de mobilité de/vers Fribourg ;**

#### **3. Attractivité et promotion**

- **Agenda ;**
- **Mise en valeur de l'offre et promotion de celle-ci ;**

#### **4. Prévention en milieu festif, réduction des risques et dispositions pénales**

- **Présentation des ressources existantes ;**
- **Les procédures en cas d'infractions et d'atteintes à l'intégrité physique et/ou moral pour les organisatrices et organisateurs ;**

#### **5. Espace public et rapport à la population**

- **Urbanisme ;**
- **Développement ;**
- **Cohabitation avec le voisinage.**

Le Groupe d'expert·e·s reste ouvert à toutes thématiques non-identifiées ou qui ressortiraient de la deuxième phase des Assises de la Vie nocturne.

### 3.4. **Bonnes pratiques**

Sur la base des cinq thématiques retenues par le Groupe d'expert·e·s, la synthèse des bonnes pratiques par thématiques retenues a été établie par le Groupe d'expert·e·s, à savoir :

#### 1) Cadre légal, patentes, horaires d'ouverture et procédures d'organisation

La thématique du cadre légal, des patentes, des horaires d'ouverture et des procédures d'organisation est ressortie, des entretiens du Groupe d'expert·e·s, comme une composante majeure de la Vie nocturne. En effet, ladite thématique influe de manière considérable, tant sur les exploitant·e·s d'établissements publics, que sur les organisatrices et organisateurs de manifestations.

Pour le Groupe d'expert·e·s, les bonnes pratiques, en lien avec cette thématique, ont pour objet :

- Continuer à travailler, entre les autorités, les organisateurs / trices et les exploitant·e·s, en étroite collaboration ;
- Mise en place d'une plateforme/agenda, tant pour les organisateurs / trices que pour les autorités, réunissant les activités de la Vie nocturne sarinoise. La demande serait ainsi traitée par un seul canal ;
- Adaptation des pratiques sur la base des expériences et de la jurisprudence ;
- Participation aux colloques et rencontres internationales dans le milieu clubbing ;
- Connaissance des procédures, des lois et des règlements existants, notamment la LEPu, y compris sous sa nouvelle mouture à venir ;
- Améliorer la connaissance des associations de terrain (prévention et réduction des risques) ;
- Améliorer l'égalité de traitement et favoriser l'harmonisation des concepts de sécurité ;
- Réflexions et discussions sur la taxe de la Ville de Fribourg sur les billets d'entrées d'une manifestation (actuellement 10%) pour favoriser l'attractivité de la vie nocturne fribourgeoise.

## 2) Mobilité

La thématique de la mobilité est une composante centrale de la Vie nocturne. En effet, la mobilité influe de manière déterminante sur l'attractivité de la Vie nocturne d'une ville ou d'une région, dès lors qu'elle permet aux utilisateurs / trices de se rendre et de repartir des lieux qui proposent une offre en lien avec la Vie nocturne. Elle influence également les nuisances et la cohabitation avec le voisinage des lieux proposant l'offre précitée, dès lors qu'une offre de mobilité attractive permet aux utilisateurs / trices de rentrer chez eux rapidement et d'éviter les nuisances.

Pour le Groupe d'expert·e·s, les bonnes pratiques, en lien avec cette thématique, ont pour objet :

- Le développement de l'attractivité des transports publics en terme d'horaires, de tarifs et d'offre de nuit, afin de favoriser la Vie nocturne ;
- Le développement de l'attractivité du co-voiturage et des autres options de mobilité de/vers Fribourg, telle que mobilité douce.

## 3) Attractivité et promotion

La thématique de l'attractivité et de la promotion est également une composante vitale de la Vie nocturne. Elle permet de mettre en valeur l'offre de la Vie nocturne existante dans une ville ou une région, de faire vivre la Vie nocturne, d'attirer les utilisateurs / trices et aux établissements proposant une offre en lien avec la Vie nocturne de prospérer.

Pour le Groupe d'expert·e·s, les bonnes pratiques, en lien avec cette thématique, ont pour objet :

- La nécessité d'une communication efficace et efficiente de l'offre nocturne fribourgeoise, au travers notamment d'un agenda commun ;
- Une harmonisation et une meilleure coordination au niveau de l'offre proposée, afin d'avoir une offre complémentaire et diversifiée ;
- Une différenciation des heures de fermeture entre les bars et les clubs, afin de garantir une meilleure coordination au niveau de l'offre.

#### 4) Prévention en milieu festif, réduction des risques et disposition pénales

La qualité et l'attractivité des offres de la Vie nocturne dépendent également de la bonne gestion des situations à risques et de la prise en considération des aspects sécuritaires et sanitaires. Le public et le personnel engagés dans les offres de la Vie nocturne peuvent être confrontés à des situations liées ou non à la consommation de produits psychotropes licites ou illicites. Le compte-rendu du Groupe d'expert·e·s permet d'identifier plus spécifiquement les sujets relatifs à la consommation de substances (drogue, alcool) et aux comportements à risques (bruit, abus, violence, harcèlement).

Pour le Groupe d'expert·e·s, les bonnes pratiques, en lien avec cette thématique, ont pour objet :

Sur le plan **structurel** (organisation) :

- Un travail de coordination en amont, pendant et après l'événement avec les autorités et les partenaires actifs dans les domaines de la prévention, de la sécurité et de la santé ;
- Une sensibilisation et une formation du personnel des établissements de Vie nocturne, notamment en liens avec les risques sanitaires et comportementaux présents dans ce contexte, ainsi que la connaissance des procédures, des lois et des règlements existants ;
- La mise en œuvre d'un concept de sécurité et de prévention coordonné incluant une éventuelle labellisation de l'événement.

Sur le plan **comportemental** (public) :

- L'assurance d'une présence physique et pluridisciplinaire durant les événements de la Vie nocturne dans le but de rester en lien avec le public et d'agir en conséquence (agent·e·s de sécurité, patrouilles de Police, associations de prévention et de réduction des comportements à risques, personnel sanitaire, personnel de l'établissement) ;
- Une sensibilisation du public aux risques présents dans le contexte de la Vie nocturne au travers d'actions de communication visibles durant l'événement.

## 5) Espace public et rapport à la population

Cette thématique regroupe l'ensemble des aspects liés à la cohabitation des établissements de la Vie nocturne avec la population de manière générale. L'occupation de l'espace public durant le temps de Vie nocturne présente de nombreux enjeux dans les rapports de voisinage et le vivre ensemble (bruit, perception des activités nocturnes, respect du sommeil, mobilité).

Le développement d'une Vie nocturne respectueuse de chacun·e doit prendre en considération les habitant·e·s et les utilisateurs / trices de l'espace public.

Pour le Groupe d'expert·e·s, les bonnes pratiques, en lien avec cette thématique, ont pour objet :

- La prise en considération et l'inclusion des publics directs et indirects dans l'organisation d'événements de Vie nocturne ;
- L'information du voisinage par la mise en œuvre d'action de communication ;
- Le travail communautaire avec les associations de quartier et les autorités ;
- L'aménagement de lieux respectueux du voisinage, notamment en termes de nuisances sonores et de mobilité ;
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation du public lors des événements nocturnes ;
- Le travail de coordination avec les autorités, les partenaires de prévention, de sécurité et de la santé présents durant les événements ;
- Prise en compte, en amont, des lieux d'animation existants dans l'aménagement du territoire.

En annexe du présent document de rendu, vous trouverez la liste exhaustive des bonnes pratiques données par chaque membre du Groupe d'expert·e·s.

### 3.5. Suite du processus des Assises de la Vie nocturne et calendrier

Sur la base du présent document de rendu et de ses travaux, le Groupe d'expert·e·s a abouti à la proposition suivante sur le budget, la suite du processus des Assises de la Vie nocturne et du calendrier, à savoir :

#### 1) Budget

Le Groupe d'expert·e·s est d'avis qu'un budget pour la réalisation des Assises de la Vie nocturne et pour le suivi est absolument nécessaire afin de réaliser l'objectif souhaité, de traiter des thématiques identifiées et d'inscrire le processus sur le long terme. Sur cette base, il propose le budget suivant :

- **CHF 15'000.- à CHF 20'000.- selon le nombre de participant·e·s et le document de rendu souhaité**, pour le déroulement des Assises en tant que tel (journée des Assises de la Vie nocturne, ateliers, modération et rédaction du document final) ;
- **Le budget** pour inscrire le processus des Assises de la Vie nocturne dans la durée sera défini postérieurement aux Assises de la Vie nocturne (par exemple, à travers un·e Délégué·e à la Vie nocturne ou un organe en charge du suivi, du soutien, de la mise en œuvre et de l'évaluation des recommandations, à travers des réunions et séances de suivi, et la rédaction d'une charte ou d'un concept postérieurement à la liste de recommandations). Toutefois, le Groupe d'expert·e·s est convaincu qu'un budget sera effectivement nécessaire pour mettre en place les recommandations et appelle de ses vœux les autorités et personnes concernées à débloquer les budgets en conséquence.

#### 2) Suite du processus

Pour la suite du processus des Assises de la Vie nocturne, le Groupe d'expert·e·s propose les étapes suivantes pour la deuxième phase des Assises, à savoir :

1. **Dès la validation par M. le Préfet, la création d'un Groupe chargé de l'organisation et de la préparation des Assises de la Vie nocturne en tant que tel ;**

2. **Un communiqué de presse pour annoncer le processus des Assises de la Vie nocturne ;**
3. **Sur la base des thématiques identifiées, une consultation tout public de manière à cibler plus spécifiquement les attentes du public concerné** (étude de marché qui serait réalisé par Mme Mélissa Robatel, gratuitement, après consultation du Groupe d'expert·e·s) ;
4. **Une conférence de presse, pour le lancement de la deuxième phase des Assises de la Vie, avec la participation du Groupe d'expert·e·s ;**
5. **Une journée/après-midi des Assises de la Vie nocturne, organisée autour des thématiques identifiées par le Groupe d'expert·e·s, dans un lieu culturel ou festif.**

**Le déroulement de la journée/après-midi serait le suivant :**

- Partie Introductive : présentation et valorisation de la Vie nocturne fribourgeoise existante (avec prise de parole de M. le Préfet) ;
- Suivi de cinq ateliers sur les thématiques retenues, ateliers qui seraient modérés, tout ou partie, par les Membres du Groupe d'expert·e·s et/ou par un·e modérateur / trice externe et/ou par une personne externe ;
- Les participant·e·s à la journée participeront à trois ateliers sur les cinq, sur la base d'un tournus ;
- Rendu par une personne désignée pour cette tâche, en plénum ;
- Conclusion, remerciement ;
- Partie conviviale, avec apéritif ;
- le Groupe d'expert·e·s s'occupe de trouver les personnes ressources pour la journée/après-midi, respectivement pour les ateliers [chaque expert(e) recrute trois à quatre personnes bénévoles du milieu à cet effet] ;
- Pour les personnes présentes à la journée/après-midi, une liste sera préparée dans un deuxième temps, sur la base des inputs du Groupe d'expert·e·s, la Préfecture de la Sarine s'occupant de l'envoi des invitations ;
- Le but est de définir des recommandations de mesures concrètes liées aux thématiques définies par le Groupe d'expert·e·s, avec comme objectif, à moyen

terme, une charte de la Vie nocturne et, à long terme, un concept de la Vie nocturne ;

- L'établissement des recommandations de mesures se fera par une ou deux personnes externe dans un document de synthèse, document qui contiendra les recommandations (par exemple, par M. Simon Farine, M. Vuilleumier, ou par un/une journaliste) ;
- La consultation des recommandations de mesures, auprès des autorités concernées, serait effectuée par la Préfecture la Sarine ;
- Le déroulement (horaire et lieu) de la journée/après-midi sera défini postérieurement à la validation du document de rendu par M. le Préfet ;

**6. Séance en vue de définir l'après Assises de la Vie nocturne ;**

**7. Conférence de presse pour la présentation des recommandations de mesures à mettre en œuvre.**

### 3) Calendrier

S'agissant du calendrier, le Groupe d'expert·e·s propose le calendrier suivant :

1. **Dès la validation du document de rendu, un Groupe chargé de l'organisation et de la préparation des Assises de la Vie nocturne est mis en place ;**
2. **Le communiqué de presse pour annoncer le processus des Assises de la Vie nocturne et le lancement de la consultation tout public doit être diffusé d'ici à la mi-mars ;**
3. **La consultation tout public a lieu dès la diffusion du communiqué de presse (maximum un mois, sous réserve du nombre de réponses) ;**
4. **Le Groupe chargé de l'organisation et de la préparation des Assise de la Vie nocturne organise les Assises de la Vie nocturne ;**
5. **Le Groupe d'expert·e·s, avec les personnes ressources, préparent les thématiques en vue des ateliers, sur la base de la consultation publique également ;**
6. **La conférence de presse devra avoir lieu à la rentrée (septembre 2020) ;**
7. **La journée/après-midi des Assises de la Vie nocturne devra avoir lieu entre septembre et décembre 2020 ;**
8. **La séance pour définir l'après Assises de la Vie nocturne devra avoir lieu en janvier 2021 ;**
9. **La conférence de presse pour la présentation des recommandations de mesures à mettre en œuvre devra avoir lieu en mars 2021.**

Fribourg, le 21 février 2020 /YRO, AT, MR

### Annexes

- document de synthèse de la phase d'interview et de recherches ;
- la liste des bonnes pratiques donnée par chaque membre du Groupe d'expert·e·s.

## Assises de la Vie nocturne

### Compilation des réponses

1) Vous participez aux Assises de la Vie nocturne en qualité d'Expert comme représentant de votre domaine respectif. Tenant compte de votre expertise et de votre expérience, pourriez-vous nous donner votre description et votre définition de ce qu'est la vie nocturne ?

#### **Synthèse**

*La vie nocturne est constituée de toutes les activités récréatives, festives, culturelles, économiques et privées qui se déroulent dans un horaire compris entre le coucher et le lever du soleil (env. 21h – 6h) y compris l'occupation de l'espace public et privé en lien ou non avec ces activités.*

*La vie nocturne est un temps pour se rencontrer, socialiser et se divertir : se voir, s'amuser, discuter, manger et boire, danser, écouter de la musique live ou des DJs, aller au cinéma, au théâtre et à l'opéra, aux festivals, aux vernissages, à des fêtes privées, mais aussi profiter des espaces extérieurs ou de la nature.*

*La vie nocturne est l'exercice d'une activité économique importante pour la ville et le canton qui est régie par la loi sur les établissements publics (LEPu) et son règlement (REPu). Cette activité implique un ensemble d'organisations, d'institutions et de services qui permettent, influent et accompagnent la vie nocturne (établissement publics, lieux culturels, transports publics, édilité, sécurité, sanitaire, social, transports publics...).*

*La vie nocturne est le résultat de compromis et d'efforts mutuels pour permettre à chacun d'y trouver son compte. Elle est soumise à un équilibre fragile entre une volonté de promotion et du développement de son attractivité et le respect et la tranquillité de celles et ceux qui n'y participent pas.*

#### **Léonard Michel**

Pour moi, la vie nocturne c'est diverses activités ou sorties qui peuvent se faire durant la soirée/nuit, donc ça peut autant être des sorties dans un bar/club, des sorties culturelles, des concerts, des événements sportifs, etc.

#### **Olivier Rodi**

La Vie nocturne elle commence dès le coucher du soleil et concerne l'animation de la ville. C'est une harmonie entre les acteurs de la nuit (bars, clubs, restaurants de nuit), afin qu'il y ait une offre attractive pour ce public.

#### **Tobie Steinauer**

Un laps de temps compris entre 22.00 et 06.00 heures, lors duquel une minorité de la population est active, alors que la grande majorité cherche à se reposer. La vie nocturne consiste donc en un compromis fragile nécessitant des efforts mutuels afin que chacun y trouve son compte. Mon constat est que le besoin en vie nocturne est en augmentation, en particulier pour les plus jeunes, lesquels sortent toujours plus tard.

Je peux rajouter qu'actuellement, il n'y a pas en Ville de fribourg ou agglomération des zones de non droit ou alors criminogène.

## **Sébastien Jungo et Laurent Gerber**

Ensemble d'activités qui se déroulent la nuit, tant dans l'espace public, dans les établissements publics, que dans l'espace privé. On a un dilemme entre la volonté d'animer la ville, pour avoir une ville vivante et attractive, et le respect de la tranquillité et le repos de la population.

## **Adrien Oesch**

Toutes les activités récréatives, festives, culturelles, loisirs qui se déroulent dans un horaire qui occupe une partie de la nuit (avant-pendant-après). Mais aussi l'occupation de l'espace public en lien ou non avec ces activités. Soit en interaction entre deux activités ou simplement en occupant l'espace public (pour certaines personnes ou groupes de jeunes (jeunes adultes) qui n'ont pas ou peu de moyens, action qui peut avoir la même fonction que de participer à une activité plus organisée).

## **Arnaud Tanner**

Des activités qui se passent sur l'espace publics ou des lieux publics, de 22h à 6h. Une nébuleuse qui peut être influencé par divers facteurs :

- Les horaires d'ouvertures
- Les transports publics
- Les lois
- Les événements
- Des lieux (café, bars, centre culturel ect.)

## **Julia Crottet**

La vie nocturne inclus :

- Les activités nocturnes dès environ 21 ou au coucher du soleil jusqu'au lever du soleil – de la partie de la population qui se rencontre pour socialiser et se divertir : se voir, s'amuser, discuter, manger et boire, danser, écouter de la musique live ou de DJs, aller au cinéma, théâtre et opéra, aux festivals, vernissages, à des fêtes privées, mais aussi faire du BBQ ou profiter du beau temps dehors, sur des places publiques et dans la nature.
- Les déplacements d'un endroit à l'autre par des moyens différents.
- Les organisations et infrastructures qui rendent ces activités possibles.
- La vie des personnes qui travaillent durant la nuit pour permettre toutes ces activités: les employé.e.s des lieux culturels, des bars, restaurants, take aways etc., les travailleurs sociales et de prévention, les sanitaires et hôpitaux, les chauffeurs (bus, train, taxi), les agents de la police, les cantonniers.

## **Anya della Croce**

Un temps festif et de partage

Plusieurs axes :

- Jusqu'au lever du soleil
- Des gens qui se rencontrent, qui socialisent, qui vont danser, bars clubs, établissement publics, théâtres, festival, exposition, fêtes privées et l'occupation de l'espace public extérieur et nature
- Les travailleurs qui permettent la vie de nuit, tenancier, personnel, sécurité, édilité (divers secteurs), technique, c'est vaste !
- Transports, cela implique de pouvoir se déplacer
- Organisations, institutions et services qui permettent la vie nocturne

**Muriel Hauser**

La vie nocturne est l'exercice d'une activité économique importante pour la ville et le canton et qui est régie par la LEPU et la REPU.

2) En votre qualité d'expert, quel est votre rôle dans le contexte de la Vie nocturne ? De quelle manière êtes-vous impliqué ?

### **Synthèse**

*Les membres du groupe d'expert-e-s représentent :*

- *Les établissements publics (lieux culturels, bars, restaurants, salles de spectacles et discothèques)*
- *Les habitants du Quartier de Pérolles*
- *Les sociétés de jeunesse du district de la Sarine*
- *Les étudiants de l'université de Fribourg*
- *Les jeunes utilisateurs de l'espace public du Centre de Fribourg*
- *Les cadres légaux*

*L'implication en lien avec la vie nocturne s'articule autour des compétences suivantes :*

- *Organisation, encadrement et planification*
- *Représentation et promotion*
- *Information*
- *Soutien, accompagnement et médiation*
- *Prévention*
- *Répression*
- *Administration, autorisation, respect du cadre légal*

### **Léonard Michel**

En tant que Président de la fédération des jeunes sarinoises, je suis le porte-parole des jeunes. Il ne faut pas oublier que le but de la fédération des jeunes, c'est notamment la communication entre la Préfecture et les jeunes. C'est plus simple que les problèmes/idées soient rassemblés vers une seule personne.

De plus, je soutiens les différentes jeunes lors de l'organisation de manifestations (ex : giron de jeunes, yellow party, etc), j'organise des assemblées et des séances entre les présidents des jeunes et les présidents des fédérations des divers districts.

### **Olivier Rodi**

Mythic (exploitant du mythic) : organisation d'événements dansants, ouverture de l'établissement public jusqu'à 04.00 heures du matin le vendredi et le samedi, pour les autres jours de la semaine, c'est selon le monde et la soirée.

Association des commerçants de Pérolles (caissier de l'association) : responsable des événements de l'association, notamment des fêtes de Pérolles et apéro de Noël.

Implication depuis l'âge de 20 ans comme DJ à Fribourg (premier bar à Fribourg avec un DJ) et organisateur de soirée dans divers établissements publics. Dès 1996, DJ au Tosee et dès 2001 directeur artistique du club. C'est à ce moment-là que j'ai changé de métier en m'impliquant plus que dans le monde de la nuit. Dès 2006, directeur et associé du Tosee club.

2010 : Directeur et associé du Mythic.

## **Tobie Steinauer**

Je suis impliqué plutôt préventivement, c'est-à-dire en faisant en sorte que chaque acteur de la vie nocturne comprenne les intérêts et enjeux de chacun, en particulier lors d'organisation de manifestations. Lorsque cela est nécessaire, je peux également agir de manière répressive en dénonçant les individus qui sont clairement sortis du cadre légal.

## **Sébastien Jungo et Laurent Gerber**

Autorité de décision pour les manifestations sur le domaine public (autorisation). Autorité de décision sur l'extension horaire des commerces. Autorité de décision pour l'extension horaire des snacks (commerce permanent de vente de nourriture et de boisson). Autorité de préavis pour différentes demandes (patentes k, animations sur les terrasses). Gestion des plaintes pour les nuisances sur l'espace public (bruit, déchets, odeurs, etc..). Gestion de l'espace public en général (modalités et règles d'utilisation, horaire d'ouverture des parcs, places de sport, jardin).

## **Adrien Oesch**

Nous sommes impliqués à deux niveaux :

- Niveau très spécifique un espace Chill'out que nous pouvons déployer dans des soirées pour des actions de prévention et de réduction des risques. Dans des fêtes licites et illicites (intention).
- Implication indirecte en étant en lien avec notre public, au travers des permanences sociales de rue jusqu'à 21h environs. Soit avant le temps de vie de nocturne, les permanences du vendredi sont particulièrement importantes puisqu'elles accompagnent l'entrée dans le week-end et la vie nocturne. Les permanences incluent un échange sur les conséquences de comportement à risques.
- La permanence du lundi permet également de débriefer sur les situations rencontrées le week-end.
- De manière générale nous sommes principalement « aux abords de la vie nocturne » avant-après, hormis les interventions ponctuelles Chill'out.

## **Arnaud Tanner**

Impliqué deux manières :

- Informer les étudiants et faire en sorte que les étudiants participent à la vie nocturne, montrer ce qui s'y passe en assurant la promotion, établir des liens avec les événements et les lieux, construire des partenariats (rabais, bons), inciter à découvrir la vie nocturne, montrer l'offre.
- Représenter les 10'500 étudiants – les besoins les envies – porter la voix des étudiants pour améliorer la vie nocturne et notamment agir sur les facteurs identifiés dans la définition de la vie nocturne.

## **Julia Crottet**

En tant que co-directrice et détentrice de la patente H au Centre d'art – je co-organise environ 5 - 10 événements par an. Mon rôle consiste à :

- Rendre possible une programmation artistique le soir et la nuit dans les murs de Fri Art, pour montrer le travail d'artistes et les tendances actuelles au public.
- Fri Art présente les tendances artistiques actuelles et joue un rôle dans l'orientation et l'identification surtout d'un public jeune.
- Permettre à Fri Art d'organiser des soirées festives
- Générer des recettes en louant les salles pour des fêtes

Administrativement :

- Demander les autorisations de manifestation auprès de la Police locale

- Demander des prolongations auprès de la Préfecture
- Organiser le personnel, les finances
- Préparer l'infrastructure nécessaire pour accueillir le public
- Informer le voisinage

#### Durant l'événement

- Être responsable de soirée, souvent ensemble avec mes collègues
- Nous nous assurons que tout va bien, que les gens peuvent circuler
- S'assurer que le public a accès à tout ce qui est nécessaire
- S'occuper du personnel
- Gérer le bar boissons, le service et la cuisine
- Gérer les caisses
- Contrôler le volume de son, faire baisser si nécessaire
- Si les voisins ou la police passe à cause de plaintes, chercher des solutions
- Toute la soirée, circuler dans la maison et à l'extérieure pour s'assurer que tout va bien
- Faire respecter les voisins par des gens dehors, demander de ne pas parler et rire fort
- Avec mes collègues, terminer la soirée et demander aux gens de rentrer
- Ranger, fermer

#### **Anya della Croce**

Deux axes :

Moi et Petzi :

- Rôle fédérateur des clubs, se positionne principalement en tant que médiateur pour les aider auprès autorités pour certaines démarches : négociation ordonnance son laser,
- Mise en place de formation sensibilisation harcèlement, inclusivité et parité dans les équipes, séance d'information sexisme, soutien conseil et orientation dans la gestion administrative, permanence juridique, accès à des produits (prévention bouchons auriculaires), rabais gobelets.
- Représenter les intérêts des membres.
- Soutien à l'organisation et la promotion de l'open club-day – accès la journée pour la population, faire découvrir l'envers du décor des club, favoriser un changement de perspective, valoriser ce qui permet la vie nocturne et tout le travail réalisé.
- Impact culturel – social – économique, voir rapport de la première conférence suisse des musiques actuelles

Pour les membres, leur rôle dans la vie nocturne :

- Proposer un contenu majoritairement culturel
- Créer et Favoriser la cohésion sociale
- Encadrer le personnel
- Faire en sorte que les gens passent un bon moment
- Offrir un espace de sécurité
- Etre un lieu de passage, de rencontre et d'échange

**Muriel Hauser**

En tant que Présidente d'une association patronale qui défend les intérêts sous toute forme des acteurs qui exercent un rôle dans la vie nocturne fribourgeoise. Il est de mon rôle de faire le lien entre eux et les différentes institutions qui régissent le monde de la nuit, à travers les obligations légales qui incombent tenanciers d'établissements publics. Mon rôle est d'écouter et de faire entendre leur besoin et ceux de la clientèle.

3) Dans le cadre de votre fonction, quels sont les outils et les ressources utilisés pour mener à bien votre mission ? Pouvez-vous nous citer et expliquer les bonnes pratiques que vous avez mises en place dans ce contexte ?

### **Synthèse**

- *La collaboration et le travail avec le réseau, les associations et le voisinage*
- *Les partenariats*
- *Les procédures, fil rouge et autres documents de références, les lois et le cadre légal (les autorisations et documents existants).*
- *Les outils de communication et de promotion, agenda, réseaux sociaux, sites Internet et sondage*
- *La planification et la vision d'ensemble*
- *Le personnel mixte bénévole et professionnel*
- *La construction de liens, les démarches proactives (aller vers), l'accompagnement et la sensibilisation (organisateur, personnel et public).*
- *Les infrastructures, les moyens financiers*
- *La collaboration avec les services sécurité, sanitaires et de prévention.*
- *La présence, les permanences sur les lieux et l'accompagnement du public*
- *Le partage des constats de terrain*

### **Léonard Michel**

Outils/ressources :

- Travailler en étroite collaboration avec la Préfecture et les différentes autorités (POL, service d'ambulance, Communes)
- Deux partenariats dans la fédération : 1 partenariat financier qui concerne plutôt tout ce qui est publicité et 1 partenariat organisationnel avec notamment REPER (Smart label), afin de regrouper un grand carnet d'adresse et de transmettre des contacts/infos aux différentes jeunesses qui en auraient besoin
- Site internet avec tout ce que la fédération ou les jeunesses ont à prêter ou à louer et un agenda des différentes manifestations organisées par les jeunesses
- Communication : Instagram (stories lors de sorties) et WhatsApp (communication des diverses informations à transmettre aux membres des jeunesses, etc)

Bonnes pratiques :

- Elaboration d'un fil rouge -> il y a toutes les informations pour débiter l'organisation d'une manifestation et mêmes des chiffres afin d'aider les jeunesses pour les commandes de boissons, mais aussi pour le nombre d'agents de sécurité, le nombre de m2 qu'il faut pour l'espace sanitaire, etc. Le but de ce fil rouge est d'aider au mieux les jeunesses pour ne pas avoir de surprise.
- Avoir une vision globale et claire de la situation, afin d'améliorer la situation et ne plus avoir des jeunesses qui arrêtent ou des manifestations qui ne se répètent plus.
- Séance entre les différents Présidents des districts afin de s'entraider, se dire ce qui a bien fonctionné ou moins, etc.

## **Olivier Rodi**

### Outils/ressources :

- J'utilise la programmation (divers événements) en regardant notamment les tendances actuelles, les désirs et les demandes des clients et j'aime aussi promouvoir la scène locale.
- La promotion, par les réseaux sociaux, les espaces pubs en ville (pas très accessible pour les clubs, il y en a de moins en moins et payant contrairement pour les centres culturels), site internet, flyers, affiches, radio, etc.
- Le service/accueil (personnel travaillant dans l'EP)
- Technique (son, lumière, limiteur de dB) avec du bon matériel et moderne
- Être structuré et rigoureux dans son travail (budget, délai). C'est un vrai boulot
- Sécurité, agents pour la sécurité des clients
- Travail en collaboration avec les autorités (POL, VF, PRSA) (autorisations diverses)

## **Tobie Steinauer**

Dans le cadre de ma fonction, je m'occupe principalement de la démarche proactive, en sensibilisant les organisateurs sur l'impact des nuisances sonores sur le voisinage et sur les mesures à prendre afin de les limiter. Je préavise également pour la Préfecture divers points en lien avec l'autorisation. La police cantonale travaillant 7/7 H 24, nous avons en permanence sur le terrain des agents susceptibles de constater, agir préventivement ou dénoncer avec bon sens les cas de tapage nocturne sortant du cadre légal. La bonne pratique consiste justement dans cette démarche anticipative qui donne du sens à notre action lorsque des débordements sont constatés.

Chaque semaine des rétrospectives/états de situation sur les différentes manifestations sont rédigés par moi, Chef manifestations. Le but est le partage des expériences avec les cadres de la Police cantonale et de fixer les missions pour les événements à venir.

De plus, lors de certaines manifestations (grandes ou sensibles), la Police cantonale est directement impliquée en marquant des présences ou en prenant en charge la responsabilité de l'engagement.

La Police cantonale travaille en collaboration avec les autres services de l'Etat, notamment avec la Préfecture ou diverses autorités communales. Elle préavise le dossier de demande de manifestation transmis par la Préfecture, en tenant compte aussi de son historique et de ses propres constatations sur le terrain

## **Sébastien Jungo et Laurent Gerber**

En charge de l'application du Règlement général de police. Pratiques communes et coordonnées avec les autorités partenaires (Préfecture, Police cantonale, Police de proximité, respectivement le Service de l'environnement, le SAAV, le SAS, les TPF, inspection du feu). Adaptation des pratiques sur la base des expériences et de la jurisprudence (Jazz-parade, limitation préventive des nuisances par les horaires et le nombre de jour). Le personnel en uniforme de la Police local comme ressource, par des patrouilles en ville et le contrôle du respect des conditions des manifestations (horaires, taxe sur les spectacles, empiètements, etc ...). Activité d'accompagnement des organisateurs de manifestations avant l'événement et débriefing après. Définition d'un cadre horaire en fonction de quand la manifestation se tient (de la semaine ou du week-end, ouverture et musique).

## **Adrien Oesch**

Compétences métiers : Le lien et la démarche d'aller vers, la préparation, l'observation.

Au niveau spécifique, Chill'out un lieu qui se veut accueillant attrayant pour les personnes qui sont présentes dans la fête avec une présence de professionnels pour discuter comment se passent la fête, du matériel de prévention et de réduction des risques, des brochures, un écran avec les alertes pills. Un moyen d'aborder des discussions autour des comportements à risques.

## **Arnaud Tanner**

Pour l'information – page FB - Instagram – réseaux sociaux – affiches – partenariats divers (Fri-son, mouton noir et quelques 20 autres) – impression d'un agenda papier, donner aux étudiants de première année et vendu à CHF 5.- également. Promotion et présentation offerte aux partenaires (agenda – réseaux sociaux – site Internet) en échanges de bons ou d'offres spécifique. PAPIER uniquement.

### Projet Agenda

Exemple de partenariat, Nouveau monde carte de fidélité 6<sup>ème</sup> personnes entre gratuitement.

Sur le site de l'AGEF, liste des partenaires

Pour la partie collaboration – représentation :

- Réunion avec le service de la culture de la ville 2-3 fois par année.
- Participation aux Assises
- Utilisation des données récolté avec le sondage 2018 Vie Nocturne 936 réponses

## **Julia Crottet**

Voisinage et nuisances sonores :

- Les Informer et les inviter, parfois nous leur offrant une boisson gratuite ou l'entrée.
- Déplacer la musique au sous-sol
- Mettre des mousses devant les fenêtres
- Laisser fumer les gens à l'intérieure, même que c'est interdit... car ils font trop de bruit à l'extérieure et on risque d'avoir des plaintes.
- Faire baisser le volume et fermer le bar avant la fin.
- Durant l'été, transférer les activités à l'intérieure dès minuit.
- Limiter les événements qui durent tard la nuit, éviter les soirées durant la semaine.
- Pour des locations : mettre des limites claires.

Agressions, harcèlement :

Circuler durant la soirée et être attentif. Parler avec le personnel, s'échanger, en directe et sur whatsapp.

Personnel :

- Une ressource importante est de pouvoir compter sur du personnel professionnel qui connaît la structure et qui a déjà de l'expérience.
- Avoir du personnel mixte, femmes, hommes, ethnies etc. avec des sensibilités différentes.
- Avoir assez de moyens financiers pour payer des salaires adéquats.

Admin :

Bien prévoir et préparer les soirées. Se mettre bien en avance pour l'organisation des événements et contacter les partenaires et les instances assez tôt. Regarder l'agenda des manifestations en Ville.

Prévention drogues, alcool, abus, violence :

- Sensibiliser le personnel pour les dangers liés à l'alcool, aux drogues
- Sensibiliser le personnel d'être attentif au harcèlement, la violence et les actes qui peuvent mettre en danger les personnes et l'infrastructure.
- Tolérance zéro pour la violence et le harcèlement auprès du personnel et du public.
- Nous ne pouvons pas empêcher les gens à prendre de la drogue et ne pas donner accès s'ils ou elles ont pris de la drogue.
- Être prêt.e.s à intervenir.

Pour les grandes structures :

- Charte Aretha <https://milleseptsans.ch/aretha/>
- Samaritaines (mais c'est cher, env. 700.- par soirée)

Espaces adaptés

Depuis 6 ans, Fri Art essaie d'améliorer son infrastructure. Actuellement, tous les événements doivent se passer dans le sous-sol, dans un espace trop petit, car dans les étages au-dessus, toutes les vitres sont simples, laissent passer le son et vibrent dès qu'il y a du son à l'intérieure.

Fri Art se bat pour avoir :

- Des espaces qui permettent d'accueillir du public et leur circulation.
- Des espaces qui permettent qu'il puisse y avoir de l'animation musicale.

Fri Art souhaite avant tout être écouté et bénéficier d'un soutien plus grand des autorités compétentes sur ce dernier point.

Fri Art souhaiterait plus de transports externes à partir de la basse-ville jusqu'en ville, par exemple un bus de nuit toutes les heures. Le week-end surtout, à savoir le vendredi et samedi. Le Belluard demande un peu de flexibilité pour les événements spéciaux au niveau des autorisations.

## **Anya della Croce**

Pour Petzi :

L'open-club day : ouverture des lieux en journée pour le public et le voisinage

Le réseau – la représentation et participation au colloque et rencontres internationales « fonction de veille » dans le milieu clubbing

Pour les membres :

- Les lois (personnel, sécurité, horaires, autorisations...)
- Les associations (REPER, 1700 et la charte Aretha)
- Le rapport avec la Police jugé très bon et apprécié de la part des membres, relation de confiance.
- GastroFribourg
- L'importance des bénévoles, du staff et de l'accueil du public et LE lien qui se crée, les relations humaines.

- Les samaritains – pour les soirées « à risques > soirée étudiantes principalement à plus de 1000 personnes » - le public arrive déjà alcoolisé.
- Uniformation des procédures liées aux questions de prises en charges des cas spécifiques et de l'accompagnement (violence, vol, viol, consommation...) avant pendant après
- Demande de formation connaissance des substances
- Le Drug Checking

### **Muriel Hauser**

Aller vers les membres et les encadrer. Dans le cadre du monde de la nuit, nous avons travaillé avec le SPOCO dans le cadre de la révision de la législation. A cette fin, nous avons rédigé un sondage en commun avec le SPOCO à l'intention des acteurs du monde de la nuit. Le sondage était ciblé à chaque patente spécifique du monde de la nuit, comme la b+, la d, la f et la e. Au travers de la législation, certaines bonnes pratiques sont déjà imposées et mises en place. Ces bonnes pratiques peuvent être générales ou spécifiques à certaines patentes.

4) En quoi et de quelle manière les outils, les ressources et les bonnes pratiques dont vous venez de parler s'inscrivent-ils ou non dans votre définition de la vie nocturne ? En quoi sont-ils adéquats ou non à la vie nocturne ?

### **Synthèse**

*Les outils, les ressources et les bonnes pratiques des experts s'inscrivent dans la définition de leur vie nocturne, notamment selon Léonard Michel pour la survie des sociétés de jeunesse et pour Olivier Rodi, ces éléments sont indispensables pour la gestion d'un événement ou d'un club.*

*Pour Tobie Steinauer (POL), Laurent Gerber (VF) et Sébastien Jungo (VF), ils vont dans le sens du « vivre ensemble » et dès lors de trouver un compromis pour que chaque acteur (personne avec un besoin de tranquillité VS personne avec un besoin d'activité nocturne) y trouve son compte, sans oublier que les limitations peuvent être un frein à la vie nocturne sur le domaine public.*

*Les outils, les ressources et les bonnes pratiques de Tobie Steinauer sont adéquats à la vie nocturne du fait que la Police cantonale pourrait aider les autorités à notamment prendre position lors de situations conflictuelles (voisinage vs tenanciers). Pour Adrien Oesch, l'espace Chill'out ressort comme un outil adéquat, car cet espace permet de diminuer les risques et d'échanger avec le public.*

*Selon Anya della Croce, une clarification est toutefois nécessaire s'agissant des droits et devoirs liés aux patentes. Il y a un manque d'information qui nécessite une discussion, tout comme pour les horaires. La problématique dû notamment à l'horaire de fin est en effet ressorti dans plusieurs entretiens d'experts.*

### **Léonard Michel**

Je pense que je suis là, afin d'éviter qu'il n'y ait plus de jeunesses un jour. Il faut dès lors que ces outils/ressources et bonnes pratiques, ainsi que la fédération restent présents et aident au mieux les jeunesses.

S'agissant des horaires, en l'état, il y a une réelle différence entre ce qu'on a le droit et ce qu'on devrait avoir. Les jeunes sortent de plus en plus tard.

### **Olivier Rodi**

Tous ces outils et ressources sont indispensables pour un bon déroulement, soit pour un événement soit pour la gestion d'un club.

### **Tobie Steinauer**

Elles vont dans le sens du « vivre ensemble », où chacun doit faire preuve de tolérance vis-à-vis de l'autre. Les besoins respectifs étant antagonistes (d'un côté le besoin de tranquillité nécessaire à un sommeil réparateur, de l'autre une augmentation du besoin de rencontre, de fête et d'échange pour les noctambules), il s'agit de trouver un compromis dans lequel chacun trouve son compte.

Ce qui pourrait également être amélioré, c'est d'intégrer les représentants de la population de nuit dans le partenariat que la Police cantonale a déjà avec les autorités.

Fort de son constat objectif (constats des patrouilles et mains courantes), la police cantonale peut aider les autorités à prendre position lors de situations conflictuelles (voisinage vs tenanciers).

### **Jungo et Gerber**

Le cadre horaire imposé vise à respecter l'équilibre entre le besoin de tranquillité et la volonté d'animation. Dans la mesure du possible, la fréquence, la répétition et la variété des manifestations au même endroit est prise en compte. On remarque un cumul de manifestations avec un potentiel de nuisance sonore. Les limitations peuvent être un frein à la vie nocturne sur le domaine public. Les

possibilités de distraction restent nombreuses dans les établissements publics, dans lesquels la gestion des nuisances est facilitée.

### **Adrien Oesch**

Pour l'espace chill'out, cela est adéquat parce qu'elle permet de diminuer des risques

Pour la permanence de rue, la vie nocturne est un thème sur lequel le travailleur social de rue va pouvoir travailler avec le public et intervenir en prévention et rdr au travers des échanges.

### **Arnaud Tanner**

Adéquat dans le sens où ces outils répondent à un besoin de visibilité des partenaires.

Mais en même temps ce n'est pas un outil dédié uniquement à la vie nocturne mais davantage à la vie culturelle au sens large.

### **Julia Crottet**

Ces ressources et bonnes pratiques décrivent les besoins pour des structures comme la nôtre : des non-professionnels de la vie nocturne, avec des activités ponctuelles durant la nuit.

L'avantage d'une petite structure est qu'elle peut être très flexible. Elle est même obligée d'être flexible si elle veut présenter des projets artistiques.

### **Anya della Croce**

Les deux aspects Petzi OUI

Pour les membres :

Les lois : souvent cadre admin lourd qui ne facilite pas l'organisation d'événement. Clarification nécessaire des droits et devoirs liés aux patentes, manque d'information.

Les horaires d'ouverture sont un gros sujet – discussions nécessaires.

Rapport avec la Police très précieux et important – (pas comme ça dans toutes les villes)

Impact social Intégration et cohésion au sein du personnel, acquisition de compétences, accès à un groupe.

### **Muriel Hauser**

A travers le sondage, celui-ci a permis de se rendre compte que les acteurs de la vie nocturne de pouvoir exercer leur activité économique de manière positive et rentable, mais aussi d'exercer leur profession dans un cadre propice à cette activité.

5) Sur la base de votre expérience, il y a-t-il d'autres bonnes pratiques, ressources et outils dont vous avez connaissance et qui suscitent votre intérêt ? Si oui, lesquelles ?

### **Synthèse**

*A la suite des neuf entretiens d'experts, il ressort plusieurs autres bonnes pratiques, ressources et outils qui suscitent leurs intérêts, notamment :*

- *Tobie Steinauer et Léonard Michel évoquent la mise en place d'une plateforme commune qui pourrait faciliter le travail des autorités mais aussi des organisateurs, notamment avec le partage des documents des années précédentes.*  
*Face à la complexité des demandes et à la diversité des procédures et des services concernés, l'Etat de Vaud a déjà mis en place un Portail cantonal en ligne des manifestations POCAMA sur internet. Ce système simplifie la procédure de demande, tant pour l'organisateur que pour les autorités.*  
*Il a également été ressorti que sur Vaud, il y avait un site internet « noc.es.ch » qui regroupe toutes les fêtes de jeunesse et les soirées villageoises.*
- *La mise en place le plus rapidement possible de la nouvelle Loi sur les établissements publics (LEPu). En effet, selon Olivier Rodi c'est primordial qu'il y ait une meilleure harmonie s'agissant de l'heure de fermeture entre les bars et les clubs. Il faut travailler ensemble et ne plus être concurrent. Idéalement, il faudrait une marge de minimum deux heures entre les horaires de fermeture des deux types de patentes.*
- *Favoriser la mise en réseau (concept global) pour les établissements publics, afin de créer une synergie et avoir une égalité de traitement entre ces derniers.*
- *La mise en place de chuteurs et d'une meilleure communication avec le voisinage pour l'organisation de soirées particulières, afin de limiter les nuisances sonores. A ce sujet, les pratiques déjà mises en place et relevées par Laurent Gerber et Sébastien Jungo sont notamment la directive du cercle bruit pour évaluer les nuisances sonores, l'ORNI pour la limitation des décibels, les horaires d'ouverture des terrasses (minuit), la mise en place d'un concept de sécurité pour les établissements publics.*
- *Les mesures de prévention de réduction des risques, selon Adrien Oesch, qui sont notamment la mise en place du label Smart Event en collaboration sur le terrain avec l'Association AdO pour la prévention et la réduction des risques, be My Angel pour la sécurité routière, Empreinte pour la santé sexuelle et Nez rouge pour le rapatriement.*
- *Les dispositifs de drug Checking (Bern, Genève, Zürich).*
- *Le développement d'une application par l'AGEF qui pourrait, dans le futur, intégrer un volet « vie nocturne ».*
- *Etendre le réseau des transports de nuit.*

- *Création d'une carte de la Ville avec les zones limitées pour la Vie nocturne, mais pas la concentrée en un seul endroit.*
- *Une convention collective qui protège le travailleur de la nuit, mentionnée par Muriel Hauser, ainsi que divers formations et partenariats, notamment avec le SPoCo, la Police cantonale et REPER.*

### **Léonard Michel**

Ce que je trouve bien, c'est comme la fédération des jeunesses vaudoises travaille. Ils ont par exemple du poids et peuvent prendre plusieurs décisions, notamment le prix des m2 pour le terrain utilisé lors d'une manifestation (le propriétaire peut refuser) et sur fribourg c'est Grangeneuve qui le fait et c'est nettement plus cher.

Site internet « [noce.ch](http://noce.ch) » sur lequel il y a notamment un agenda des diverses manifestations de clubing dans le canton.

La plateforme POCAMA, qui aide tant les organisateurs que les autorités, notamment au niveau du suivi des documents. A l'heure actuelle, il y a beaucoup de pertes de documents/informations lors d'un président à l'autre.

### **Olivier Rodi**

La nouvelle loi sur les établissements publics adoptée par le Grand conseil, c'est essentiel pour la survie des clubs à Fribourg et il faut la mettre en place le plus rapidement possible.

Important qu'il y ait une meilleure harmonie s'agissant de l'heure de fermeture entre les bars et les clubs et de travailler ensemble, ne plus être concurrent. Idéalement, il faudrait qu'il y ait minimum une marge de 2 heures de fermeture entre la fin des bars et des clubs, afin que les personnes se déplacent plus facilement dans les clubs.

Egalité de traitement entre les bars et les clubs, notamment du point de vue sécuritaire.

### **Tobie Steinauer**

L'engagement de chuteurs qui contribue à limiter les nuisances sonores.

L'information au voisinage lors de soirée particulière.

L'installation d'une sonorisation de qualité, bien réglée, qui limite l'impact et la diffusion de certaines fréquences.

Mise sur pied d'une plateforme commune par laquelle la demande est traitée avec UN seul canal. Cette plateforme simplifierait autant le boulot des autorités que des citoyens.

Dans les endroits où se regroupent divers établissements nocturnes, favoriser la mise en réseau (concept global, état de situation) afin de créer des synergies et mêmes régimes de traitement.

### **Jungo et Gerber**

Directive du cercle bruit pour évaluer les nuisances sonores. L'ORNI pour la limitation des décibels. Les horaires d'ouverture des terrasses (minuit en ville). Concepts de sécurité pour les établissements publics (conditions types, par exemple celles des patentes b+, qui pourraient servir de base pour une charte, par exemple interdiction de sortir avec des boissons, des sas ou fermer les portes à partir d'une certaine heure, rangement des terrasses, agents de sécurité, le nombre d'agents de sécurité, chuteur). Campagnes de sensibilisation.

### **Adrien Oesch**

Les mesures de prévention de réduction des risques :

- Les mesures du label Smart Event pour l'accompagnement des organisateurs et les mesures d'accompagnement du public (Association AdO [preventeam] > force par les pairs et action ciblée sur la vie nocturne, préciser que se professionnalise et en développement), d'autres actions comme Be My Angel pour la sécurité routière, Empreinte pour la santé sexuelle, Nez Rouge pour le rapatriement.
- Les mesures de médiation culturelle proposée par les centre d'animation socioculturelle et les questions de participation et de l'accessibilité
- Questions : Les agents sympas agissent-ils en régulation dans l'espace public en soirée
- Les dispositifs de drug Checking (Bern, Genève, Zürich).

### **Arnaud Tanner**

Nous sommes informés que le service de la culture de Fribourg a l'ambition de mettre en place un agenda de la ville, au vu des délais de mise en place nous avons créé notre agenda.

A Fribourg des étudiants se sont lancés dans le projet Fri-Night une app dont je ne n'ai pas plus d'infos

A Lausanne il existe une application pour mobile qui recense les soirées et lieux.

L'AGEF est en train de développer une app, dans le futur nous pourrions intégrer un volet « vie nocturne » à moyen – long terme, pas une priorité.

### **Julia Crottet**

L'heure blanche, à savoir l'interdiction de servir de l'alcool entre 02h00 et 05h00 pendant une ou deux heures. Dite proposition devrait venir d'une autorité et pas être du ressort d'un club par exemple.

Permettre aux établissements de flexibiliser les heures de fermeture, de manière à éviter les bouchons et les nuisances.

Réseau de transports la nuit.

### **Anya della Croce**

Agent of Change (Angleterre) : plan d'affectation des zones, celui qui amène le changement qui est responsable du changement et des conséquences.

Happy Locals et Dimitri Hegemann

Conférence de la nuit (Genève – Berlin – Zürich)

Implantation urbanistique réfléchir ensemble et faire preuve de flexibilité

Barcelone mise en place d'un fond au sein de la ville d'aide pour insonorisation des lieux

Le Drug Checking – différenciation entre drogue récréative et autres consommations

C'est un sujet, l'importance de la prévention et la réduction des risques

Travail avec le voisinage Open Club Day

Berlin Carte de la vie nocturne – indication sur les types de zone et sensibilisation sur les types de quartiers (ok pour le bruit – attention aux habitants...)

Carte HIVE FIVE -

Mauvaise pratique – concentré la vie nocturne dans une zone spécifique – atteinte au commerce et à la vie de quartier – transformation de la vie nocturne en une sorte de centre commerciale – perte d'authenticité et intégration dans le paysage urbain

## **Muriel Hauser**

On a une convention collective qui protège le travailleur du monde de la nuit, et des mesures dans la sécurité alimentaire également (protection de la jeunesse) et dans la sécurité au travail à travers une formation et des contrôles. Par rapport à l'alcool, on a organisé avec le SPOCO un cours de sensibilisation du personnel de service des établissements publics aux questions liées à l'alcool. Dans le cours de formation obligation, il existe également un cours de sensibilisation à l'alcool sous toutes ses formes (OCN pour alcool au volant, Police cantonale pour les drogues, REPER pour l'alcool). On est partenaire d'une campagne de sensibilisation (justejuste) avec la Police cantonale pour les dangers de l'alcool au volant. On fait le lien entre la Police cantonale et les restaurateurs.

6) Vous avez identifié des outils, ressources et bonnes pratiques dans vos réponses précédentes. Lesquels devraient, selon vous, être renforcés, de quelle manière, et pourquoi ? Lesquels ne sont pas, selon vous, suffisamment thématiques et mériteraient discussion et/ou amélioration ?

### **Synthèse**

*Les outils, ressources et bonnes pratiques qui devraient, selon les neuf experts, être renforcés :*

- *Intégrer les personnes de +16 ans dans le monde de la nuit, afin qu'ils ne zonent plus dans la rue.*
- *Selon Tobie Steinauer, renforcer le formulaire B avec un catalogue de mesures comprenant divers conseils et outils, afin d'accompagner au mieux les organisateurs et avoir une certaine harmonisation des concepts de sécurité, comme mentionné par Laurent Gerber et Sébastien Jungo.*
- *L'offre des transports publics après 23h30.*
- *La communication entre les différents acteurs de la vie nocturne est à renforcer, selon Arnaud Tanner.*

*Les outils, ressources et bonnes pratiques qui, selon les neuf experts, ne sont pas suffisamment thématiques et mériteraient discussion et/ou amélioration :*

- *Avoir un calendrier ou une plateforme commune, entre les autorités, les organisateurs et les intéressés, afin d'avoir une vue d'ensemble sur les diverses manifestations prévues.*
- *Elargissement de l'horaire de fin d'une manifestation qui est fixé, à priori, à 03.00 heures du matin. Et, également un élargissement des horaires de fin pour les établissements publics, afin d'être en adéquation avec les transports publics.*
- *Retravailler le label Smart Event, afin qu'il devienne plus attractif pour les organisateurs. En l'état, l'organisateur bénéficie de trop peu d'avantages.*
- *Baisse de la taxe de la Ville de Fribourg sur les billets d'entrées d'une manifestation (actuellement 10%).*
- *La mise en réseau lors d'une concentration d'établissements publics (exemple : Grand-Places).*
- *Renforcer les interventions spécifiques en milieu festif, selon Adrien Oesch, tant pour les organisateurs, en se labélisant d'avantages au label Smart Event, que pour le public en étant d'avantage présent au cœur des manifestations afin de réduire les risques.*
- *La promotion et la publicité est insuffisante en Ville de Fribourg, selon Arnaud Tanner.*
- *Le nombre de club et boîte de nuits. Les étudiants et la population recherchent un endroit pour danser et se rencontrer après une première partie de soirée.*
- *Comprendre pourquoi les jeunes sortent plus avant 23.00 – 24.00 heures.*
- *Proposition de plusieurs formations, notamment s'agissant de la prévention (harcèlement, drogues, alcool, abus, violence, agression, etc) et des lois.*

- *Mettre en place, selon Julia Crottet, un médiateur externe entre les acteurs de la vie nocturne et les voisins.*
- *Le service dans les fumeurs est, selon Muriel Hauser, un sujet qui nécessite une discussion. En l'état aucun service n'est toléré dans les fumeurs, or cette espace est notamment là afin de réduire les nuisances sonores. Les personnes ne zoneraient moins dans la rue.*

### **Léonard Michel**

Avoir un calendrier ou plateforme commune pour avoir accès à toutes les manifestations, tant clubing, culturelles, sportives, que jeunesses, afin notamment de faciliter la tâche des organisateurs.

Il faudrait élargir les horaires, au-delà de 03.00 heures. Prolonger ça vaut la peine et les participants partent plus d'eux même, il y aurait beaucoup moins de problèmes lors de la sortie.

Le label « Smart Label », est bien, mais il faudrait plus le travailler, que ça devienne plus une contrainte pour les organisateurs. En l'état, la plus-value pour l'organisateur est minime pour tout ce qu'il doit mettre en place. Avoir par exemple, un avantage pour les retours avec les TFF ou autre serait bien.

### **Olivier Rodi**

L'heure de fermeture des clubs en Ville de Fribourg (attente de la mise en application de la nouvelle LEPu), qui soit notamment en adéquation avec les transports publics

Intégrer les personnes de +16 ans dans le monde de la nuit (tenancier des patentes B+ peuvent limiter l'accès au + 18 ans), afin qu'ils ne zonent plus dans la rue. Moi j'effectue 4x par année des soirées + 16 ans, afin de les intégrer, mais ce n'est pas conforme à ma patente, donc ça doit rester exceptionnel.

Pour les manifestations de grande envergure à Fribourg (Forum Fribourg, Hale des Fêtes, etc), il faudrait autoriser plus tard que 03.00 heures et baisser la taxe sur les entrées (10% sur le nombre d'entrées payantes), ce qui freine énormément les organisateurs et les participants. Ils ne se déplacent pas, tant les organisateurs que les participants, pour une soirée jusqu'à 03.00 heures.

Être un peu plus souple, baisser les restrictions.

### **Tobie Steinauer**

Il faudrait s'améliorer pour la mise en réseau quand il y a une concentration d'établissements publics, par exemple Grand-Places.

Dans le formulaire B, il faudrait peut-être rajouter un catalogue de mesures avec divers conseils et outils pour améliorer la situation, afin d'accompagner au mieux l'organisateur.

Public cible ? une partie des nuisances constatées la nuit (bruit, trouble d'ordre public, harcèlement) ne découle pas directement des établissements publics ou autres manifestations. En effet, il y a une sorte de « faune » qui végète en ville sans but particulier, autre que de rechercher l'animation.

Il faut rappeler que Fribourg, culturellement n'est pas une Ville avec une réputation nocturne. De plus, la relative faible tolérance de certains citoyens contribue à garder cette image.

Lorsqu'on constate le nombre de mineurs qui sont en ville en fin de semaine, on voit qu'il y a visiblement trop peu d'endroits qui leurs sont destinés (établissements publics pas adaptés pour eux). Dès lors, ces jeunes zonent dehors.

## **Jungo et Gerber**

Les concepts de sécurité manquent d'uniformité. Nécessité d'harmoniser et clarifier les exigences et pratiques. Des conditions cadres types seraient nécessaires, autant pour les autorités que pour les exploitants. Charte ou label qui impose le respect d'un cadre commun à tous les acteurs actifs dans la vie nocturne. Possibilité de définir certaines zones géographiques dédiées à des activités en lien avec la vie nocturne (par exemple le Flon à Lausanne). Concept commun dans un périmètre donné, notamment dans les cas de concentration d'établissements publics.

## **Adrien Oesch**

Renforcer les interventions spécifiques en milieu festif :

Pour les organisateurs pour l'accompagnement des comités et la promotion des actions de prévention au travers d'une labellisation.

Pour le public, être davantage présents au cœur des manifestations, les ressources sont actuellement insuffisantes, les moyens manquent. Aussi pour accompagner les manifestations non autorisées.

Dans le but de pouvoir déployer des actions de prévention et de rdr sur le grand Fribourg.

L'aspect vie nocturne hors activités organisées devrait être davantage thématiqué. La prévention et la rdr concernent aussi toutes les personnes qui fréquentent l'espace public et la vie nocturne hors établissement ou activités organisées. Actuellement seule la Police assure une régulation à ce niveau.

Le développement du drug checking.

## **Arnaud Tanner**

La promotion et publicité insuffisante, questions également d'habitudes et de taille de la ville (choix et possibilités).

L'heure d'ouverture vers minuit il n'y a plus beaucoup de lieux où se rendre.

L'offre de transports publics après 23h30 manquent pour se déplacer d'un lieu à l'autre. (zone fond de Pérolles – zone de la Gare – zone Basse Ville)

La collaboration entre les différents acteurs de la vie nocturne et les lieux, les différentes institutions (ex. ville-université par exemple), la collaboration n'est à mon sens pas assez développée. L'échange et la communication entre les acteurs doit être renforcée.

La collaboration avec la population de la ville et le voisinage est aussi importante. Elle a été relevée avec le sondage AGEF.

Le manque de Club, de boîte de nuit (lié à la pratique de l'apéro privée). Les étudiants recherchent un endroit pour danser et se rencontrer après une première partie de soirée.

La situation atypique de Fribourg – ville, petit jardin, vieille ville n'est pas assez mise en valeur pour l'exploitation de lieux avec davantage de caractère

Un autre constat est celui de la culture de l'apéro en première partie de soirée (privée ou terrasse) plutôt que la sortie en deuxième partie (par manque d'attractivité ? ou de transports ?).

Un autre sujet important :

Les étudiants sortent en deuxième partie de soirée principalement vers 23h - minuit – après un apéro organisé de manière privée. Quelles en sont les raisons ? selon le sondage AGEF :

- Le prix (boissons – entrée...)
- Peu d'endroits peu cher – les étudiants préfèrent aller dans les restaurants plutôt que les bars (Popu – Cyclo) que des endroits comme l'Appart ou le Shine pour l'apéro – manquent

d'ambiance ou de thématiques dans les lieux Fribourgeois contrairement à certains bar (qui manque d'âme ou « d'identité »)

- Les temps ont changé, les lieux semblent être restés dans leur « jus », ce qu'ils proposent ne correspond plus forcément aux attentes des jeunes aujourd'hui. Une recherche d'atypique mais autre chose qu'un lieu pour boire avec de la musique forte. La culture alternative existe mais par forcément mise en avant ou alors elle est diffusée entre l'ensemble des lieux mais pas forcément à un endroit.
- Manque la possibilité d'identification à un lieu compte tenu de la programmation éclectique des lieux.

### **Julia Crottet**

Les acteurs culturels non-profit ont besoin que la Ville nous écoute, nous prenne au sérieux en tant que professionnel.

Nous contribuons beaucoup à l'identité de la Ville, de son dynamisme, son rayonnement. Les acteurs culturels jouent un rôle important sur le plan économique : nous demandons que la Ville soit à l'écoute de nos besoins.

Prévention : Proposer des formations et l'échange, régulier, annuel.

Voisinage et nuisances sonores : Les locataires ont la mémoire courte...  
Aménagement du territoire : respecter ceux, qui étaient là avant.

Eventuellement mettre en place une instance indépendante de la vie nocturne, qui serait un médiateur entre les acteurs culturels et les voisins.

Espaces adaptés : Être à l'écoute des acteurs et de leurs besoins, coordonner, guider, défendre. Faire des liens entre les instances !

Intermédiation.  
Pour les grandes structures : Permettre aux professionnels des formations diverses, préventions, lois etc.

Patentes / lois : Same (proposer des formations, prévention)

Prévention drogues, alcool, abus, violence : Même chose.

Agressions, harcèlement : Même chose.

Personnel : Même chose.

Admin : Maintenir et permettre une certaine flexibilité.

## **Anya della Croce**

Tous les points cités en point 5

De la volonté politique du maintien et du développement des structures existantes et l'offre culturelle et nocturne

De la complexité de communication et cohérence entre les divers instances communales, district et cantonales.

## **Muriel Hauser**

Si on parle clients, on a deux points : protection contre la fumée passive. Le canton de Fribourg va beaucoup plus loin que la législation fédérale en interdisant le service dans ces fumoirs, en interdisant la fumée dans les petits établissements de moins de 80m<sup>2</sup> et modifiant l'ordonnance dans le sens d'interdire les vapoteuses. Par rapport à la protection de la jeunesse, on a l'interdiction de vendre de l'alcool à l'emporter après 22 heures. Au niveau du bruit, si les fumoirs pouvaient être avec service, il y aurait moins de monde dans la rue, avec comme corollaire moins de nuisance. C'est le cadre légal qui a pour implication le bruit dans la rue et pas les restaurateurs. Le cadre légal étant très restrictifs sur l'aménagement du fumoir sans service, les restaurateurs renoncent souvent à un tel aménagement. Certaines questions sont trop thématiques et le cadre légal va trop loin sur ces sujets. La responsabilité ne doit pas en incomber aux restaurateurs.

7) Les Assises de la Vie nocturne sont un espace d'échange pluridisciplinaires. Quels outils, ressources ou bonnes pratiques nécessiteraient débats ou échanges au sein des Assises selon vous ? Dans le cadre de votre fonction, quel est, selon vous, le sujet qui doit être traité de manière prioritaire au sein des Assises ?

### **Synthèse**

*Pour les outils, ressources ou bonnes pratiques nécessitant débats ou échanges au sein des Assises, renvoi est fait à la question 6. En sus et tenant compte des thématiques prioritaires à traiter, les Experts désignés ont également cité la question des patentes, autorisations et lois, une plateforme pour traiter toutes sortes de demandes d'autorisations et la création de zones de vie nocturne en Ville, dans les zones moins habitées, afin de concentrer les nuisances à un endroit et le développement du drug-checking dans le cadre d'un dispositif de prévention et de réduction des risques plus global incluant les prestations existantes.*

*Pour les sujets qui doivent être traités de manière prioritaire au sein des Assises, les Experts désignés estiment que les horaires d'ouvertures, en tenant compte de la révision de la LEPU, doivent être abordés, la mobilité, offrir un cadre clair qui permet à la vie nocturne de se développer, le développement territorial, les problèmes de voisinages, avec le lien de la méditerranisation du mode de vie des gens, et la complémentarité au niveau des prestataires. Le but est d'arriver à amorcer le dialogue entre les différentes représentations, avec comme objectif de concilier les intérêts et volontés des différents acteurs, pour concrétiser le processus sous la forme d'une charte ou concept commun par exemple.*

### **Julia Crottet**

Patentes, autorisations et lois.

Comment agir en cas de harcèlement ou de violence ou de dégât ou d'agression.

Horaires d'ouverture et de fermeture.

Offrir un cadre clair, mais qui permet à la vie nocturne au sens large de se développer.

Aspect du développement territorial (qui était là avant ? Où se passent les constructions et avec quelles conséquences ?)

Aspect des transports

Envie de l'Association K d'avoir un agenda culturel cantonal.

Inclure l'état et les conditions des infrastructures et les lier aux problèmes potentiels avec le voisinage.

### **Laurent Gerber et Sébastien Jungo**

Pour la première partie de la question, cf. question 6. En complément, le thème de la méditerranisation du mode de vie doit être également abordé, tout comme la tendance d'extensions des possibilités d'exploitation nocturne des établissements publics (révision LEPU actuellement en cours).

Amorcer le dialogue entre les différentes représentations dans le but de concilier les intérêts et volontés des différents acteurs. Concrétisation du processus sous la forme d'une charte ou concept commun par exemple.

## **Muriel Hauser**

Aujourd'hui, il a une consultation pour la révision de la LEPU spécialement axée sur les patentes du monde de la nuit. Une réflexion a été faite en collaboration avec le SPOCO sur les besoins autant du côté clientèle qu'exploitant et une vision sur le long terme doit être élaborée afin de permettre et d'offrir à cette clientèle des concepts du monde de la nuit qui correspondent au besoin à la demande. Cette révision doit permettre de modifier et d'améliorer le cadre légal afin de répondre au besoin, d'un côté comme de l'autre. Dans cette réflexion, la problématique du bruit, de la sécurité alimentaire et de l'ensemble des problématiques topiques au monde de la nuit ont été prises en compte.

## **Léonard Michel**

L'horaire. Les gens sortent de plus en plus tard, ils sont dès lors plus que 2h de temps dans la manifestation. Les organisateurs n'ont pas le temps de rentabiliser les coûts engagés pour l'événement. C'est la tendance actuelle, pour la survie des manifestations, on est obligé de la suivre.

## **Olivier Rodi**

Meilleure collaboration entre les bars et les clubs de Fribourg, afin de travailler ensemble et plus les uns contre les autres.

Il faut garder les jeunes à Fribourg.

## **Tobie Steinauer**

Avoir une plateforme commune pour traiter toutes sortes de demandes d'autorisations (manifestation, établissement public, cortège, loto, etc).

Créer des zones de vie nocturne en Ville, dans les zones moins habitées, afin de concentrer les nuisances à un endroit (ex : Zurich – Niderdorf).

## **Adrien Oesch**

La vie nocturne hors murs (voir explication plus haut) et les questions de participation et d'accessibilité

Le développement du drug checking dans le cadre d'un dispositif de prévention et de réduction des risques plus global incluant les prestations existantes

Comment intervenir dans les fêtes non autorisées ?

La prise en compte des aspects de prévention et de rdr dans les modifications de la loi sur les établissements publics.

## **Arnaud Tanner**

- La collaboration entre les acteurs (plutôt que des développements individuels)
- Les transports publics - priorité
- L'attrait de Fribourg – priorité
- L'attractivité et l'identité de l'offre (endroits thématiques)

## **Anya Della Croce**

Les horaires d'ouverture

La mobilité

Prévention

Le travail en complémentarité

Le maintien de la diversité

Ne pas oublier le fait que c'est un champ qui regroupe un nombre de professionnel important

8) Comme vous, les autres acteurs de la Vie nocturne désignés comme Expert vont être amenés à relever les outils, ressources et bonnes pratiques à disposition. Ils vont également identifier des sujets qu'ils jugent insuffisamment thématique et qui mériteraient discussion ou amélioration.

a. Selon vous, de quelle manière les outils, ressources et bonnes pratiques à disposition pourraient-ils être valorisés et partagés? (Sous quelle forme, par quels moyens?)

### **Synthèse**

*Pour les Experts désignés, les outils, ressources et bonnes pratiques à disposition peuvent être valorisés et partagés par différentes manières, comme par la mise en place d'une instance indépendante, par l'organisation d'échanges et de rencontres autour du thème de la vie nocturne, par la concrétisation des pratiques actuelles dans une charte ou d'un concept commun, un label de la vie nocturne, un site ou une plateforme topique ou un répertoire thématique et un rapport sur les bonnes pratiques.*

### **Julia Crottet**

- Pour des acteurs non-profit, les projets qui durent jusqu'à dans la nuit doivent être facilités.
- Par la mise en place d'une instance indépendante, financé par les impôts prises sur les billets d'entrées.
- Organiser des échanges, rencontres (formelles, informelles) autour de la vie nocturne, par un tournus d'organisation : chaque entité organise une fois par an une rencontre.
- Sonder les besoins de formations et agender ou planifier.
- Mettre en place un système de 'stage' dans d'autres domaines.

### **Laurent Gerber et Sébastien Jungo**

Concrétiser les pratiques actuelles dans une charte ou concept commun (horaires des terrasses, concept de sécurité, horaires des manifestations). Idée d'un label de la Vie nocturne (cf. SmartEvent).

### **Muriel Hauser**

GastroFribourg le fait tous les jours de manière réel et opérationnelle avec ses partenaires (SPOCO, Police cantonale, REPER). Les Assises de la vie nocturne pourrait permettre aux différents acteurs de comprendre le point de vue des restaurateurs, qui souhaitent exercer leur activité au plus juste dans le cadre légal qui est donné. Plus précisément, les problématiques qui ressortent à cause du cadre légal donné ne doivent pas leur être reprochées.

### **Léonard Michel**

Formes :

- Site sur lequel on peut aller lire les informations complètes
- Flyers électronique

Moyen : Communiqué de presse

### **Olivier Rodi**

En effectuant un tour de table, confronter les idées de chacun et ressortir les éléments communs afin d'avancer.

Forme : oral et écrit

### **Tobie Steinauer**

Entre les experts, il faudrait prendre le temps de faire un tour de table, d'unifier le niveau de connaissance sur les pratiques respectives. De plus, chaque expert devrait préparer deux ou trois exemples de bonnes pratiques, de choses qui fonctionnent ou non.

### **Adrien Oesch**

Un répertoire thématique – accessible en ligne

Partagé, communiqué et mise en valeur auprès des différents acteurs de la vie nocturne et des politiques.

### **Arnaud Tanner**

Par un envoi du résultat des Assises à tous les experts et la prise de mesures. Favoriser la diffusion et l'application (comme par exemple la campagne contre le harcèlement de rue). Application et communication du collectif Assises vie nocturne.

### **Anyà Della Croce**

Combien de temps - Un jour, deux jours, une nuit ?

Une information préalable, un rapport avec un panel des thématiques identifiés.

Ouvrir des discussions autour de grandes thématiques – par exemple Patentes et horaires – Prévention – pour permettre de laisser la place aux différentes fonctions occupées par le personnel des établissements

Avoir un temps plus réflexif – beaucoup de retour –

La réflexion autour d'un agenda commun pourquoi pas mais attention à la mise en place et à l'investissement qui prêterait d'autres subventions. Logique qui s'applique aussi à d'autres projets attention !

b) Selon vous, en quoi et comment les Assises de la Vie nocturne peuvent-elles contribuer à renforcer les outils, ressources et bonnes pratiques?

### **Synthèse**

*Pour le Experts désignés, la mise autour de la table des outils, ressources et bonnes pratiques permettra de les valoriser et de les renforcer, à travers une collaboration, une mise en commun, un suivi régulier, la mise en place d'un interlocuteur neutre, d'une structure et d'un système d'échange à long terme.*

### **Julia Crottet**

Les Assises peuvent :

- Détecter les priorités, les aspects de potentiels problèmes.
- Mettre en place une structure / un système d'échange à long terme.
- Peut initier des collaborations, actions, échanges que sensibilisent les acteurs.
- Sonder le futur en analysant des nouvelles ressources.
- Lier Fribourg à un réseau plus large (Suisse) dans le domaine de la vie nocturne.
- Connaître les projets en terme de projets de constructions et de zonages, d'aménagement et d'utilisation du terrain.
- Focus patente.
- Focus lois.

### **Laurent Gerber et Sébastien Jungo**

Mise au tour de la table de l'ensemble des acteurs de la vie nocturne.

### **Muriel Hauser**

Cf. lettre a.

### **Léonard Michel**

Les Assises c'est des porte-paroles des différents secteurs, il faut dès lors relever tous ensemble ses outils, ressources et bonnes pratiques pour aller plus loin.

### **Olivier Rodi**

Grâce à la collaboration des experts présents, afin d'améliorer la Vie nocturne de Fribourg qui est, pour moi, en perdition.

### **Tobie Steinauer**

Les Assises vont certainement trouver une forme de compromis, afin de permettre de thématiser certains problèmes relevés. De plus, les principaux problèmes ou idées devront être rendus publics.

**Adrien Oesch**

En mettant en lien les acteurs de la vie nocturne et permettant l'échange, la discussion et la mise en lien. La possible développement de mesures communes.

En renforçant les mesures, les outils et bonnes pratiques existantes.

**Arnaud Tanner**

Poursuivre une démarche pluridisciplinaire et mettre en place des compris de manière plus direct et administrativement moins lourde.

**Anya Della Croce**

Dans l'échange des bonnes pratiques

Dans un suivi régulier – une rencontre annuelle par exemple des acteurs – suivi et mise en place essentielle – processus doit rester vivant

Mise en place d'un interlocuteur neutre – une personne qui facilite – ou une liste d'expert

c) Selon vous, en quoi et comment les Assises de la Vie nocturne peuvent-elles contribuer à thématiser les sujets insuffisamment considérés?

### **Synthèse**

*Pour les Experts désignés, les Assises de la Vie nocturne peuvent contribuer à thématiser les sujets insuffisamment considérés en initiant le dialogue et le débat entre les différents acteurs, afin de permettre d'identifier des problématiques ou d'autres sujets de préoccupation auxquels les autorités ne penseraient pas forcément, par des tables rondes par exemples. Il est nécessaire de détecter les priorités et le besoin réel des utilisateurs, afin de mettre en place une structure et un système d'échange à long terme.*

### **Julia Crottet**

Cf. réponses d'avant.

### **Laurent Gerber et Sébastien Jungo**

La variété des acteurs participants au processus devrait permettre d'identifier des problématiques ou d'autres sujets de préoccupation auxquels les autorités ne penseraient pas forcément.

### **Muriel Hauser**

Cf. lettre a.

### **Léonard Michel**

Par exemple, sous forme de débat.

### **Olivier Rodi**

En exposant les réalités et ce qui se passe, on découvre les besoins réels des clients/fêtards.

Il faut se fier aux experts et ne pas forcément intégrer tout le monde de la nuit.

### **Tobie Steinauer**

Elles peuvent aider à convoquer une table ronde publique (ou groupe de travail) lors de laquelle chacun peut s'exprimer sur des thèmes retenus par les experts.

### **Adrien Oesch**

En identifiant des besoins et des manques et des mesures existantes pouvant y palier ou non pour en promouvoir le développement.

### **Arnaud Tanner**

En prenant en considération les parties insuffisamment considérés jusqu'à maintenant, en prenant en compte l'avis des étudiants. En représentant la question de vie nocturne et en étant un répondant officiel de ce domaine.

Travailler directement avec les intéressées et le public concerné à l'élaboration de solutions.

**Anya Della Croce**

Par des tables rondes et workshop –

Le choix de l'intervenant et de la méthode doit absolument être adaptée à la thématique

Importance de la transversalité – ne pas segmenté en type de lieux par exemple

Créer des groupes par thématiques et élargir le réseau

9) Pour terminer, sur la base de votre définition de la Vie nocturne et du présent entretien:

a. Quelles sont vos attentes sur les finalités des Assises de la Vie nocturne et sur la Vie nocturne de manière plus général ?

### **Synthèse**

*Pour les Experts désignés, la finalité des Assises de la vie nocturne est d'arriver à un compromis qui satisfasse les intérêts des acteurs de la vie nocturne, de la population et des autorités, en répondant aux questions en lien avec la thématique et en mettant en place un suivi concret et durable avec des moyens financiers adéquats. Il est nécessaire de dynamiser la vie nocturne, tout en tenant compte des intérêts de chacun, comme par exemple les intérêts économiques, la différence d'horaires des bars et des clubs, le renforcement de la prévention et de la réduction des risques dans la vie nocturne, à travers notamment des éléments concrets et des outils, par exemple une plateforme ou des zones pour les personnes de la nuit et une clarification des volontés au niveau politique.*

### **Julia Crottet**

Charte qui arrive à traiter les points soulevés dans la réponse au Postulat.

Suivi et un aspect concret et durable.

Moyens financiers mis en œuvre pour la réalisation des mesures discutées.

### **Laurent Gerber et Sébastien Jungo**

Compromis qui satisfasse les intérêts des acteurs de la vie nocturne, de la population et des autorités.

### **Muriel Hauser**

Pour GastroFribourg, il est important de prendre en compte les intérêts économiques de ses membres et pas seulement les aspects négatifs qui découlent du monde la nuit. Les aspects positifs doivent aussi être pris en compte. Une ville ou un centre dynamique peut donner une image positive de la région.

### **Léonard Michel**

Sauver les jeunesses et de manière plus général, j'aimerais que la Vie nocturne soit plus attractive.

### **Olivier Rodi**

Pour moi, la chose la plus importante est la différence d'horaires des bars et des clubs et d'avoir une marge de minimum 2h.

### **Tobie Steinauer**

Le problème est plutôt du côté des tenanciers/organisateur, pour l'ordre public on est bien. Il faudrait que des éléments concrets et des outils soient mis en place, par exemple la plateforme commune.

Il faudrait aussi peut-être assouplir un peu les exigences en mettant en place des zones pour les personnes de la nuit.

**Adrien Oesch**

Rencontre, être en lien, comprendre ce que font les autres.

Un résultat : celui que les assises permettent de renforcer la prévention et la réduction des risques dans la vie nocturne.

**Arnaud Tanner**

Pour les Assises – des mesures concrètes et une communication solide, il doit y avoir un avant et un après Assises avec des changements probants.

Pour la Vie nocturne de manière générale (>les points de la question 6) mais une augmentation de l'attrait de la Ville de Fribourg. Qu'elle soit plus en adéquation avec les utilisateurs.

Réduire le décalage entre l'offre et la demande (pas une question de quantité mais de contenu).

**Anya Della Croce**

Du concret, un suivi, parler des sujets importants (voir plus haut)

Une clarification des volontés voir plus haut (les Assises sont un signe très fort)

b. Quelle est votre vision idéale du déroulement et de l'organisation des Assises de la Vie nocturne et de la Vie nocturne en général ?

### **Synthèse**

*Pour les Experts désignés, le déroulement et l'organisation des Assises de la Vie nocturne peuvent prendre différentes formes. Les Assises de la Vie nocturne pourraient prendre la forme de Groupes de travail qui traiteraient des principaux sujets, sur la base des compétences métiers et des sensibilités de chacun, avec une proposition de solution par thématique. Un Comité de pilotage, avec une représentativité pluridisciplinaire, pourrait être chargé d'établir la charte ou le concept commun. Une autre solution serait d'engager un mandataire externe, pour rédiger une charte ou animer le processus, après la consultation des différents Experts.*

*De manière générale, les Experts désignés souhaitent un résultat concret et une solution commune, que les Assises soient un espace de discussion libre, qu'une collaboration se poursuive dans le temps et au-delà des Assises. Enfin, la deuxième phase devrait être publique, avec la possibilité d'aller dans les lieux où se déroulent la vie nocturne.*

### **Julia Crottet**

Forme de tournus. Groupes de travail qui prendraient les sujets principaux, sur la base des compétences métiers. Inclure dans le processus une sensibilisation sur la base des compétences métiers. Bien choisir la composition des Groupes de travail. Personne neutre engagée pour rédiger la charte, après consultation auprès des différents experts. Sensibilité sur la personne à engager, selon le but des Assises.

### **Laurent Gerber et Sébastien Jungo**

Différents groupes de travail par rapport aux thématiques abordées, avec une proposition de solution sur la thématique en question. Mise en commun pour les thématiques transverses. Un Comité de pilotage avec une représentativité pluridisciplinaire qui est chargé d'établir la charte ou le concept commun.

### **Muriel Hauser**

Pour GastroFribourg, la réflexion et les thèmes abordés dans le cadre des Assises de la vie nocturne ont déjà été abordés et traités dans le cadre de la révision de la LEPU.

### **Léonard Michel**

Ça serait bien de garder une séance par année du groupe d'Experts et de discuter de ce qui a été mis en place, des améliorations, de ce qui faudrait encore mettre en place, etc.

### **Olivier Rodi**

Que tout le monde s'exprime librement et défend son opinion, afin de trouver une solution commune pour relancer la Vie nocturne à Fribourg.

**Tobie Steinauer**

Il faut garder un certain rythme dans les rencontres afin de renforcer ce partenariat et s'inscrire dans la durée et ainsi de mieux se connaître et peut-être même traiter en bilatérale certains points.

La phase 2, elle doit être dévoilée au public et doit s'inscrire dans un périmètre plus grand, autre que les neufs experts.

**Adrien Oesch**

Pas seulement un enchaînement de séances ou de conférences, mais un processus orienté résultats et concrétisations.

**Arnaud Tanner**

Le déroulement idéal est que les résultats soient concrets, que l'ensemble des acteurs soient pris en compte pour la suite des démarches. Que les collaborations durent au-delà des Assises.

**Anya Della Croce**

Pas trop long ni trop court – sur un week-end / sur un bout de vie nocturne – dans les lieux nocturne – un aspect vivant et en lien avec le sujet –

Créer des groupes de travail

Mandaté des experts externes et donner envie de participer

Impliquer les politiques

c. Etes-vous prêt(e) à vous engager dans le processus des Assises de la Vie nocturne? De quelle manière, pour quelle durée et à quelle fréquence?

### **Synthèse**

*Globalement, les Experts désignés sont prêts à participer au processus des Assises de la Vie nocturne, selon leurs disponibilités et les modalités qui seront mises en place pour la deuxième phase. Mme Léa Romanens (SG de Fri-Son) et/ou M. Léandro Suarez (Administrateur du Nouveau Monde) sont également prêt à prendre part au processus des Assises de la Vie nocturne. Il faudra également prendre en compte l'aspect politique.*

### **Julia Crottet**

En principe oui, mais tout dépend des conditions et de la densité de travail. Pour l'Association K, il faudrait que Mme Léa Romanens (SG de Fri-Son) et/ou M. Léandro Suarez (Administrateur du Nouveau Monde) soient intégrés au projet.

### **Laurent Gerber et Sébastien Jungo**

Oui, la Ville est prête à s'engager. Difficile à dire à l'actuelle, mais sur le principe un intérêt à participer, à travers les différents services touchés, tout en prenant en compte l'aspect politique.

### **Muriel Hauser**

GastroFribourg est à disposition pour participer aux discussions sur des sujets topiques qui la concerne.

### **Léonard Michel**

Je suis motivé et prêt à m'engager, mais j'ai quand même un travail à 100% à côté. Je ne pense pas pouvoir me libérer pour plus d'une séance par mois.

S'agissant de la durée, je quitte la fédération en janvier, mais je pense quand même finir les assises.

### **Olivier Rodi**

Autant que le problème n'est pas résolu et aux besoins. Je mets volontiers à disposition mon expérience.

### **Tobie Steinauer**

Oui, je suis prêt à m'engager pleinement dans ce processus. Dans un premier temps, c'est nécessaire d'aller vite, mais après 2-3 séances par année sont, de mon point de vue, suffisantes.

### **Adrien Oesch**

Le temps et la formule nécessaire pour parvenir sur du concret.

**Arnaud Tanner**

Les Assises sont une opportunité qui entre dans mon descriptif de fonction. Je suis prêt à m'engager autant qu'on me le demandera jusqu'à la fin de mon mandat AGEF (fin septembre 2020).

**Anya Della Croce**

Eleandro Suarez du Nouveau monde

Léo Romanens de Frisson

Sont intéressés

Disponibles dès le 15 janvier. Possibilité de délégation et d'orientation et conseil pour organisation des assises mais attention aux dates

10) Est-ce que vous souhaitez ajouter une remarque, un avis, un commentaire sur l'échange que nous venons d'avoir ? Ou, de manière plus générale, sur le processus des Assises de la Vie nocturne ?

### **Synthèse**

*Pour les Experts désignés, le processus des Assises de la vie nocturne est un bon pas en avant et est globalement salué. Il doit déboucher sur quelque chose de concret, avec un cadre de collaboration formalisé et faire le lien avec la nouvelle LEPu. Il doit également permettre de thématiser les questions fréquentes qui reviennent, à savoir les nuisances, les zones d'entre-deux, les espaces publics, les rues, le cheminement, le flux des utilisateurs, l'urbanisme, et les transports. Il ne faudra pas non plus oublier, dans le cadre de ce processus, de valoriser les Associations culturelles à but non lucratif et de faire attention aux moyens financiers à mettre à disposition pour les Assises.*

### **Julia Crottet**

Il ne faut pas oublier les zones d'entre-deux, les espaces publics, les rues, le cheminement et flux des utilisateurs. Inclure le côté urbanisme. Pas oublier les zones de forêts. Améliorer les transports, penser aux zones sans obligation de consommation. Fribourg peut être fier de sa vie nocturne. En vue de la Fusion du Grand Fribourg, l'Association K souhaite être inclus dans les discussions et dans les décisions qui seront prises en vue de la Fusion du Grand Fribourg.

### **Laurent Gerber et Sébastien Jungo**

Idée du Groupe d'expert très bonne. Quoiqu'il arrive, le projet aura permis d'identifier les bonnes pratiques et les attentes des uns des autres, ce qui est utile et positif. Espoir que le processus aboutisse sur quelque chose de concret (charte), avec un cadre de collaboration formalisé.

### **Muriel Hauser**

Non.

### **Léonard Michel**

Non, pas de remarque. Je suis toutefois content que les jeunes soient intégrées dans cette discussion.

### **Olivier Rodi**

Utiliser ce groupe afin de faire un lien avec la nouvelle LEPu.

### **Tobie Steinauer**

Au niveau purement Police cantonale, nous n'avons pas de problèmes importants au niveau de la Vie nocturne, c'est calme. On peut toutefois relever que le souci actuel est les problèmes/conflits entre les personnes, en lien avec diverses nuisances ou bruits excessifs.

### **Adrien Oesch**

Pas remarque.

**Arnaud Tanner**

Au nom de la population estudiantine, je salue la démarche et remercie de pouvoir y participer, c'est une chance pour nous. De nature optimiste, je pense que ce processus va être quelque chose de bien et que l'avis des étudiants compte.

**Anya Della Croce**

Remarque des membres PETZI

Ne pas oublier de valoriser les associations culturelles à but non lucratif

Attention à la question du subventionnement et les moyens qui seront nécessaires aux assises

Les transports publics – TPF night possible aussi avec les CFF

Cadastres de la vie nocturne – Berlin

### Assises de la Vie nocturne - Thématiques

Les six thématiques définies par les co-présidents	Cadre légale, patentes, horaires d'ouverture et procédures d'organisation (faciliter les procédures d'organisation, bilan)	Mobilité (transports publics, déplacement à pied dans la ville, co-voiturage et autres options de mobilité de/vers Fribourg)	Espace Public et rapport à la population	Promotion et Attractivité (agenda, mise en valeur de l'offre et promotion de celle-ci?)	Prévention en milieu festif, réduction des risques et dispositions pénales (présentation des ressources existantes, quelle procédure en cas de vols/agressions/viols/ pour les organisateurs)
Réponses des Experts	1	2	3	4	5
<b>Question 3</b>					
<b>Léonard Michel - Fédération des jeunesses Sarinoises</b>					
Travailler en étroite collaboration avec la Préfecture et les différentes autorités (POL, service d'ambulance, Communes)	x				
Deux partenariats dans la fédération : 1 partenariat financier qui concerne plutôt tout ce qui est publicité et 1 partenariat organisationnel avec notamment REPER (Smart label), afin de regrouper un grand carnet d'adresse et de transmettre des contacts/infos aux différentes jeunesses qui en auraient besoin	x				
Site internet avec tout ce que la fédération ou les jeunesses ont à prêter ou à louer et un agenda des différentes manifestations organisées par les jeunesses	x			x	
Communication : Instagram (stories lors de sorties) et WhatsApp (communication des diverses informations à transmettre aux membres des jeunesses, etc)				x	

Elaboration d'un fil rouge -> il y a toutes les informations pour débiter l'organisation d'une manifestation et mêmes des chiffres afin d'aider les jeunes pour les commandes de boissons, mais aussi pour le nombre d'agents de sécurité, le nombre de m2 qu'il faut pour l'espace sanitaire, etc. Le but de ce fil rouge est d'aider au mieux les jeunes pour ne pas avoir de surprise.	x				
Avoir une vision globale et claire de la situation, afin d'améliorer la situation et ne plus avoir des jeunes qui arrêtent ou des manifestations qui ne se répètent plus.	x		x		
Séance entre les différents Présidents des districts afin de s'entraider, se dire ce qui a bien fonctionné ou moins, etc.	x				
<b>Olivier Rodi - Association des commerçants de Pérolles et Gérant du Mythic</b>					
J'utilise la programmation (divers événements) en regardant notamment les tendances actuelles, les désirs et les demandes des clients et j'aime aussi promouvoir la scène locale.	x			x	
La promotion, par les réseaux sociaux, les espaces pubs en ville (pas très accessible pour les clubs, il y en a de moins en moins et payant contrairement pour les centres culturels), site internet, flyers, affiches, radio, etc.				x	
Le service/accueil (personnel travaillant dans l'EP)			x		
Technique (son, lumière, limiteur de dB) avec du bon matériel et moderne	x				
Être structuré et rigoureux dans son travail (budget, délai). C'est un vrai boulot	x				
Sécurité, agents pour la sécurité des clients			x		x
Travail en collaboration avec les autorités (POL, VF, PRSA) (autorisations diverses)	x				
<b>Tobie Steinauer - Police cantonale</b>					

Dans le cadre de ma fonction, je m'occupe principalement de la démarche proactive, en sensibilisant les organisateurs sur l'impact des nuisances sonores sur le voisinage et sur les mesures à prendre afin de les limiter. Je préavise également pour la Préfecture divers points en lien avec l'autorisation. La police cantonale travaillant 7/7 H 24, nous avons en permanence sur le terrain des agents susceptibles de constater, agir préventivement ou dénoncer avec bon sens les cas de tapage nocturne sortant du cadre légal. La bonne pratique consiste justement dans cette démarche anticipative qui donne du sens à notre action lorsque des débordements sont constatés.	x		x		x
Chaque semaine des rétrospectives/états de situation sur les différentes manifestations sont rédigés par moi, Chef manifestations. Le but est le partage des expériences avec les cadres de la Police cantonale et de fixer les missions pour les événements à venir.	x		x		x
De plus, lors de certaines manifestations (grandes ou sensibles), la Police cantonale est directement impliquée en marquant des présences ou en prenant en charge la responsabilité de l'engagement.			x		x
La Police cantonale travaille en collaboration avec les autres services de l'Etat, notamment avec la Préfecture ou diverses autorités communales. Elle préavise le dossier de demande de manifestation transmis par la Préfecture, en tenant compte aussi de son historique et de ses propres constatations sur le terrain	x				x
<b>Sébastien Jungo et Laurent Gerber - Police locale</b>					

En charge de l'application du Règlement général de police. Pratiques communes et coordonnées avec les autorités partenaires (Préfecture, Police cantonale, Police de proximité, respectivement le Service de l'environnement, le SAAV, le SAS, les TPF, inspection du feu). Adaptation des pratiques sur la base des expériences et de la jurisprudence (Jazz-parade, limitation préventive des nuisances par les horaires et le nombre de jour). Le personnel en uniforme de la Police local comme ressource, par des patrouilles en ville et le contrôle du respect des conditions des manifestations (horaires, taxe sur les spectacles, empiètements, etc ...). Activité d'accompagnement des organisateurs de manifestations avant l'événement et débriefing après. Définition d'un cadre horaire en fonction de quand la manifestation se tient (de la semaine ou du week-end, ouverture et musique).	x		x		x
<b>Adrien Oesch - REPER</b>					
Compétences métiers : Le lien et la démarche d'aller vers, la préparation, l'observation. Au niveau spécifique, Chill'out un lieu qui se veut accueillant attrayant pour les personnes qui sont présentes dans la fête avec une présence de professionnels pour discuter comment se passent la fête, du matériel de prévention et de réduction des risques, des brochures, un écran avec les alertes pills. Un moyen d'aborder des discussions autour des comportements à risques.			x		x
<b>Arnaud Tanner - AGEF</b>					
Pour l'information – page FB - Instagram – réseaux sociaux – affiches – partenariats divers (Fri-son, mouton noir et quelques 20 autres) – impression d'un agenda papier, donner aux étudiants de première année et vendu à CHF 5.- également. Promotion et présentation offerte aux partenaires (agenda – réseaux sociaux – site Internet) en échanges de bons ou d'offres spécifique. PAPIER uniquement.	x			x	
Projet Agenda				x	
Exemple de partenariat, Nouveau monde carte de fidélité 6ème personnes entre gratuitement.	x				
Sur le site de l'AGEF, liste des partenaires	x				

Réunion avec le service de la culture de la ville 2-3 fois par année.	x				
Participation aux Assises	x			x	
Utilisation des données récolté avec le sondage 2018 Vie Nocturne 936 réponses			x		
<b>Julia Crottet - Association K</b>					
Voisinage et nuisances sonores : - Les Informer et les inviter, parfois nous leur offrant une boisson gratuite ou l'entrée. - Déplacer la musique au sous-sol - Mettre des mousses devant les fenêtres - Laisser fumer les gens à l'intérieure, même que c'est interdit... car ils font trop de bruit à l'extérieure et on risque d'avoir des plaintes. - Faire baisser le volume et fermer le bar avant la fin. - Durant l'été, transférer les activités à l'intérieure dès minuit. - Limiter les événements qui durent tard la nuit, éviter les soirées durant la semaine. - Pour des locations : mettre des limites claires.			x		
Agressions, harcèlement					x
Circuler durant la soirée et être attentif. Parler avec le personnel, s'échanger, en directe et sur whatsapp.					x
Personnel : - Une ressource importante est de pouvoir compter sur du personnel professionnel qui connait la structure et qui a déjà de l'expérience. - Avoir du personnel mixte, femmes, hommes, ethnies etc. avec des sensibilités différentes. - Avoir assez de moyens financiers pour payer des salaires adéquats.			x		x
Admin : Bien prévoir et préparer les soirées. Se mettre bien en avance pour l'organisation des événements et contacter les partenaires et les instances assez tôt. Regarder l'agenda des manifestations en Ville.	x			x	

<p>Prévention drogues, alcool, abus, violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser le personnel pour les dangers liés à l'alcool, aux drogues</li> <li>- Sensibiliser le personnel d'être attentif au harcèlement, la violence et les actes qui peuvent mettre en danger les personnes et l'infrastructure.</li> <li>- Tolérance zéro pour la violence et le harcèlement auprès du personnel et du public.</li> <li>- Nous ne pouvons pas empêcher les gens à prendre de la drogue et ne pas donner accès s'ils ou elles ont pris de la drogue.</li> <li>- Être prêt.e.s à intervenir.</li> </ul>					x
<p>Pour les grandes structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte Aretha <a href="https://milleseptsans.ch/aretha/">https://milleseptsans.ch/aretha/</a></li> <li>- Samaritaines (mais c'est cher, env. 700.- par soirée)</li> </ul>					x
<p>Espaces adaptés : Depuis 6 ans, Fri Art essaie d'améliorer son infrastructure. Actuellement, tous les événements doivent se passer dans le sous-sol, dans un espace trop petit, car dans les étages au-dessus, toutes les vitres sont simples, laissent passer le son et vibrent dès qu'il y a du son à l'intérieure.</p>			x		
<p>Fri Art se bat pour avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des espaces qui permettes d'accueillir du public et leur circulation.</li> <li>- Des espaces qui permettent qu'il puisse y avoir de l'animation musicale.</li> </ul> <p>Fri Art souhaite avant tout être écouté et bénéficier d'un soutien plus grand des autorités compétentes sur ce dernier point.</p>			x		
<p>Fri Art souhaiterait plus de transports externes à partir de la basse-ville jusqu'en ville, par exemple un bus de nuit toutes les heures. Le week-end surtout, à savoir le vendredi et samedi. Le Belluard demande un peu de flexibilité pour les événements spéciaux au niveau des autorisations.</p>	x				
<b>Anya della Croce - Association Petzi</b>					

L'open-club day : ouverture des lieux en journée pour le public et le voisinage			x		
Le réseau – la représentation et participation au colloque et rencontres internationales « fonction de veille » dans le milieu clubbing	x				
Les lois (personnel, sécurité, horaires, autorisations...)	x				
Les associations (REPER, 1700 et la charte Aretha)	x				x
Le rapport avec la Police jugé très bon et apprécié de la part des membre, relation de confiance.	x				
GastroFribourg	x				
L'importance des bénévoles, du staff et de l'accueil du public et LE lien qui se crée, les relations humaines.			x		
Les samaritains – pour les soirées « à risques > soirée étudiantes principalement à plus de 1000 personnes » - le public arrive déjà alcoolisé.					x
Uniformation des procédures liées aux questions de prises en charges des cas spécifiques et de l'accompagnement (violence, vol, viol, consommation...) avant pendant après	x				x
Demande de formation connaissance des substances					x
Le Drug Checking					x
<b>Muriel Hauser - Gastro Fribourg section Ville</b>					
Aller vers les membres et les encadrer. Dans le cadre du monde de la nuit, nous avons travaillé avec le SPOCO dans le cadre de la révision de la législation. A cette fin, nous avons rédigé un sondage en commun avec le SPOCO à l'intention des acteurs du monde de la nuit. Le sondage était ciblé à chaque patente spécifique du monde de la nuit, comme la b+, la d, la f et la e. Au travers de la législation, certaines bonnes pratiques sont déjà imposées et mises en place. Ces bonnes pratiques peuvent être générales ou spécifiques à certaines patentes.	x		x		
<b>Question 4</b>					
<b>Léonard Michel - Fédération des jeunesses Sarinoises</b>					

Je pense que je suis là, afin d'éviter qu'il n'y ait plus de jeunesses un jour. Il faut dès lors que ces outils/ressources et bonnes pratiques, ainsi que la fédération restent présents et aident au mieux les jeunesses. S'agissant des horaires, en l'état, il y a une réelle différence entre ce qu'on a le droit et ce qu'on devrait avoir. Les jeunes sortent de plus en plus tard.	x				
<b>Olivier Rodi - Association des commerçants de Pérolles et Gérant du Mythic</b>					
Tous ces outils et ressources sont indispensables pour un bon déroulement, soit pour un événement soit pour la gestion d'un club.					
<b>Tobie Steinauer - Police cantonale</b>					
Elles vont dans le sens du « vivre ensemble », où chacun doit faire preuve de tolérance vis-à-vis de l'autre. Les besoins respectifs étant antagonistes (d'un côté le besoin de tranquillité nécessaire à un sommeil réparateur, de l'autre une augmentation du besoin de rencontre, de fête et d'échange pour les noctambules), il s'agit de trouver un compromis dans lequel chacun trouve son compte. Ce qui pourrait également être amélioré, c'est d'intégrer les représentants de la population de nuit dans le partenariat que la Police cantonale a déjà avec les autorités. Fort de son constat objectif (constats des patrouilles et mains courantes), la police cantonale peut aider les autorités à prendre position lors de situations conflictuelles (voisinage vs tenanciers).			x		
<b>Sébastien Jungo et Laurent Gerber - Police locale</b>					
Le cadre horaire imposé vise à respecter l'équilibre entre le besoin de tranquillité et la volonté d'animation. Dans la mesure du possible, la fréquence, la répétition et la variété des manifestations au même endroit est prise en compte. On remarque un cumul de manifestations avec un potentiel de nuisance sonore. Les limitations peuvent être un frein à la vie nocturne sur le domaine public. Les possibilités de distraction restent nombreuses dans les établissements publics, dans lesquels la gestion des	x		x		
<b>Adrien Oesch - REPER</b>					

<p>Pour l'espace chill'out, cela est adéquat parce qu'elle permet de diminuer des risques</p> <p>Pour la permanence de rue, la vie nocturne est un thème sur lequel le travailleur social de rue va pouvoir travailler avec le public et intervenir en prévention et rdr au travers des échanges.</p>			x		x
<b>Arnaud Tanner - AGEF</b>					
<p>Adéquat dans le sens où ces outils répondent à un besoin de visibilité des partenaires.</p> <p>Mais en même temps ce n'est pas un outil dédié uniquement à la vie nocturne mais davantage à la vie culturelle au sens large.</p>				x	
<b>Julia Crottet - Association K</b>					
<p>Ces ressources et bonnes pratiques décrivent les besoins pour des structures comme la nôtre : des non-professionnels de la vie nocturne, avec des activités ponctuelles durant la nuit.</p> <p>L'avantage d'une petite structure est qu'elle peut être très flexible. Elle est même obligée d'être flexible si elle veut présenter des projets artistiques.</p>					
<b>Anya della Croce - Association Petzi</b>					
<p>Les deux aspects Petzi OUI</p> <p>Pour les membres :</p> <p>Les lois : souvent cadre admin lourd qui ne facilite pas l'organisation d'événement. Clarification nécessaire des droits et devoirs liés aux patentes, manque d'information.</p> <p>Les horaires d'ouverture sont un gros sujet – discussions nécessaires.</p> <p>Rapport avec la Police très précieux et important – (pas comme ça dans toutes les villes)</p> <p>Impact social Intégration et cohésion au sein du personnel, acquisition de compétences, accès à un groupe.</p>	x				x
<b>Muriel Hauser - Gastro Fribourg section Ville</b>					

A travers le sondage, celui-ci a permis de se rendre compte que les acteurs de la vie nocturne de pouvoir exercer leur activité économique de manière positive et rentable, mais aussi d'exercer leur profession dans un cadre propice à cette activité.	x				
<b>Question 5</b>					
<b>Léonard Michel - Fédération des jeunesses Sarinoises</b>					
Ce que je trouve bien, c'est comme la fédération des jeunesses vaudoises travaille. Ils ont par exemple du poids et peuvent prendre plusieurs décisions, notamment le prix des m2 pour le terrain utilisé lors d'une manifestation (le propriétaire peut refuser) et sur fribourg c'est Grangeneuve qui le fait et c'est nettement plus cher.	x				
Site internet « noce.ch » sur lequel il y a notamment un agenda des diverses manifestations de clubing dans le canton.				x	
La plateforme POCAMA, qui aide tant les organisateurs que les autorités, notamment au niveau du suivi des documents. A l'heure actuelle, il y a beaucoup de pertes de documents/informations lors d'un président à l'autre.	x				
<b>Olivier Rodi - Association des commerçants de Pérolles et Gérant du Mythic</b>					
La nouvelle loi sur les établissements publics adoptée par le Grand conseil, c'est essentiel pour la survie des clubs à Fribourg et il faut la mettre en place le plus rapidement possible.	x				
Important qu'il y ait une meilleure harmonie s'agissant de l'heure de fermeture entre les bars et les clubs et de travailler ensemble, ne plus être concurrent. Idéalement, il faudrait qu'il y ait minimum une marge de 2 heures de fermeture entre la fin des bars et des clubs, afin que les personnes se déplacent plus facilement dans les clubs.	x		x	x	
Egalité de traitement entre les bars et les clubs, notamment du point de vue sécuritaire.	x				x
<b>Tobie Steinauer - Police cantonale</b>					
L'engagement de chuteurs qui contribue à limiter les nuisances sonores.			x		x

L'information au voisinage lors de soirée particulière.			x		
L'installation d'une sonorisation de qualité, bien réglée, qui limite l'impact et la diffusion de certaines fréquences.			x		
Mise sur pied d'une plateforme commune par laquelle la demande est traitée avec UN seul canal. Cette plateforme simplifierait autant le boulot des autorités que des citoyens.	x				
Dans les endroits où se regroupent divers établissements nocturnes, favoriser la mise en réseau (concept global, état de situation) afin de créer des synergies et mêmes régimes de traitement.	x				
<b>Sébastien Jungo et Laurent Gerber - Police locale</b>					
Directive du cercle bruit pour évaluer les nuisances sonores. L'ORNI pour la limitation des décibels. Les horaires d'ouverture des terrasses (minuit en ville). Concepts de sécurité pour les établissements publics (conditions types, par exemple celles des patents b+, qui pourraient servir de base pour une charte, par exemple interdiction de sortir avec des boissons, des sas ou fermer les portes à partir d'une certaine heure, rangement des terrasses, agents de sécurité, le nombre d'agents de sécurité, chuteur). Campagnes de sensibilisation.	x		x		x
<b>Adrien Oesch - REPER</b>					
Les mesures du label Smart Event pour l'accompagnement des organisateurs et les mesures d'accompagnement du public (Association AdO [preventeam] > force par les pairs et action ciblée sur la vie nocturne, préciser que se professionnalise et en développement), d'autres actions comme Be My Angel pour la sécurité routière, Empreinte pour la santé sexuelle, Nez Rouge pour le rapatriement.					x
Les mesures de médiation culturelle proposée par les centre d'animation socioculturelle et les questions de participation et de l'accessibilité			x		x
Questions : Les agents sympas agissent-ils en régulation dans l'espace public en soirée			x		x
Les dispositifs de drug Checking (Bern, Genève, Zürich).					x
<b>Arnaud Tanner - AGEF</b>					

Nous sommes informés que le service de la culture de Fribourg a l'ambition de mettre en place un agenda de la ville, au vu des délais de mise en place nous avons créé notre agenda.				x	
A Fribourg des étudiants se sont lancés dans le projet Fri-Night une app dont je ne n'ai pas plus d'infos				x	
A Lausanne il existe une application pour mobile qui recense les soirées et lieux.				x	
L'AGEF est en train de développer une app, dans le futur nous pourrions intégrer un volet « vie nocturne » à moyen – long terme, pas une priorité.				x	
<b>Julia Crottet - Association K</b>					
L'heure blanche, à savoir l'interdiction de servir de l'alcool entre 02h00 et 05h00 pendant une ou deux heures. Dite proposition devrait venir d'une autorité et pas être du ressort d'un club par exemple.	x				
Permettre aux établissements de flexibiliser les heures de fermeture, de manière à éviter les bouchons et les nuisances.			x		
Réseau de transports la nuit.		x			
<b>Anya della Croce - Association Petzi</b>					
Agent of Change (Angleterre) : plan d'affectation des zones, celui qui amène le changement qui est responsable du changement et des conséquences.	x		x		
Happy Locals et Dimitri Hegemann			x		x
Conférence de la nuit (Genève – Berlin – Zürich)			x		
Implantation urbanistique réfléchir ensemble et faire preuve de flexibilité	x		x		
Barcelone mise en place d'un fond au sein de la ville d'aide pour insonorisation des lieux			x		
Le Drug Checking – différenciation entre drogue récréative et autres consommations					x
C'est un sujet, l'importance de la prévention et la réduction des risques					x
Travail avec le voisinage Open Club Day			x		
Berlin Carte de la vie nocturne – indication sur les types de zone et sensibilisation sur les types de quartiers (ok pour le bruit – attention aux	x		x		x
Carte HIVE FIVE -	x			x	

Mauvaise pratique – concentré la vie nocturne dans une zone spécifique – atteinte au commerce et à la vie de quartier – transformation de la vie nocturne en une sorte de centre commerciale – perte d’authenticité et intégration dans le paysage urbain	x		x		x
<b>Muriel Hauser - Gastro Fribourg section Ville</b>					
On a une convention collective qui protège le travailleur du monde de la nuit, et des mesures dans la sécurité alimentaire également (protection de la jeunesse) et dans la sécurité au travail à travers une formation et des contrôles. Par rapport à l’alcool, on a organisé avec le SPOCO un cours de sensibilisation du personnel de service des établissements publics aux questions liées à l’alcool. Dans le cours de formation obligation, il existe également un cours de sensibilisation à l’alcool sous toutes ses formes (OCN pour alcool au volant, Police cantonale pour les drogues, REPER pour l’alcool). On est partenaire d’une campagne de sensibilisation (justejuste) avec la Police cantonale pour les dangers de l’alcool au volant. On fait le lien entre la Police cantonale et les restaurateurs.	x		x		x